



Rapport d'activités 2019 et prévisionnel 2020

Février 2020



REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	2
INDEX	3
1 CONTEXTE GENERAL.....	5
2 L'EQUIPE DE L'EPAGE SEQUANA EN 2019	6
2.1 CELLULE RIVIERE.....	6
2.1.1 ÉTUDES ET TRAVAUX CONFIES A DES PRESTATAIRES EXTERNES (0,3 ETP INGENIEUR).....	6
2.1.2 ÉTUDES ET TRAVAUX EN REGIE (0,3 ETP INGENIEUR, 3 ETP TECHNICIENS ET 1 ETP AGENT TECHNIQUE)	6
2.2 CELLULE ANIMATION	8
2.2.1 ANIMATION DE CONTRAT (1 ETP)	8
2.2.2 MISSIONS DE COMMUNICATION ((0,5 ETP) + 1 VOLONTAIRE EN SERVICE CIVIQUE) :.....	11
2.2.3 CELLULE « EROSION-RUISSELLEMENT » (0,5 ETP)	12
2.2.4 CELLULE « ZONES HUMIDES » (0,5 ETP)	12
2.2.5 ASSISTANCE « EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT »	12
2.2.6 ORGANIGRAMME DU PERSONNEL DE L'EPAGE SEQUANA EN 2020	14
3 RAPPORT D'ACTIVITE 2019 ET PREVISIONNEL 2020	15
3.1 CELLULE RIVIERE.....	15
3.1.1 AMELIORATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE.....	15
3.1.2 PROTECTION ET RESTAURATION DE COURS D'EAU.....	18
3.1.3 ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE	21
3.1.4 RECONNAISSANCE, SUIVIS ET FORMATION	21
3.1.5 AUTRES	22
3.1.6 APPUIS ET CONSEIL AUX RIVERAINS ET ELUS LOCAUX	22
3.1.7 ACTIONS PREVUES EN 2020	22
3.1.8 REPARTITION DU TEMPS DE TRAVAIL.....	24
3.2 CELLULE ANIMATION.....	25
3.2.1 COMMUNICATION (0,5 ETP)	25
3.2.2 ANIMATION ZONES HUMIDES	27
3.2.3 ANIMATION « EROSION-RUISSELLEMENT »	33
3.2.4 ANIMATION PETIT CYCLE DE L'EAU	37
3.2.5 ANIMATION CAPTAGES	44
3.2.6 PROJETS TRANSVERSAUX.....	52

A

AAC : Aire d’Alimentation de Captage

AEP : Alimentation en Eau Potable

AESN : Agence de l’Eau Seine Normandie

AFB : Agence Française pour la Biodiversité

ANC : Assainissement Non Collectif

AOP : Assistance aux Opérations de Réception

ARS : Agence Régionale de Santé

B

BAC : Bassin d’Alimentation de Captage

BRGM : Bureau de Recherche Géologique et Minière

C

CAAPRE : Cellule d’Animation Agricole pour la Protection de la Ressource en Eau

CBN : Conservatoire Botanique d’espaces Naturels

CD21 : Conseil Départemental de Côte d’Or

CENB : Conservatoire d’Espaces Naturels de Bourgogne

CENCA : Conservatoire d’Espaces Naturels de Champagne-Ardenne

CGS : Contrat Global Sequana

COPIL : COmité de PILotage

CRAEC : Commission Régionale Agro-Environnementale et Climatique

CTEC : Contrat de Territoire Eau et Climat

D

DCE : Dossier de Consultation des Entreprises

DDE : Direction Départementale de l’Equipement

DDT : Direction Départementale des Territoires

DET : Direction de l’Exécution des Travaux

DETR : Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux

DIG : Déclaration d’Intérêt Générale

DRAAF : Direction Régionale de l’Alimentation, de l’Agriculture et de la Forêt

DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles

DUP : Déclaration d'Utilité Publique

E

EADC : Eau et Agriculture Durable du Châtillonnais

ENS : Espace Naturel Sensible

EPAGE : Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

ETP : Equivalent Temps Plein

G

GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

GIP : Groupement d'Intérêt Public

M

MAEC : Mesure Agro-Environnementale et Climatique

P

PAC : Politique Agricole Commune

PAEC : Projet Agro-environnemental et Climatique

PAPI : Programme d'Actions de Prévention des Inondations

PMH : Prestations de Mesures Hydrauliques

PTAP : Plan Territorial d'Actions Prioritaires

S

SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural

SDDEA : Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube

SIAEP : Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable

SICEC : Syndicat Intercommunal des Cours d'Eaux Châtillonnais

SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples

SMS : Syndicat Mixte Sequana

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

U

UGB : Unité de Gros Bétail

1 CONTEXTE GENERAL

Le territoire de la Seine amont s'est engagé dès 2008 dans des démarches territoriales de préservation et gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques.

De 2008 à 2012, le contrat de rivière Sequana a posé les bases d'une gestion concertée sur le bassin de la Seine jusqu'à la confluence avec la Sarce dans l'Aube.

De 2014 à 2018, le Contrat Global Sequana (CGS) a conforté la notion de concertation et de solidarité de bassin sur un territoire étendu jusqu'aux portes de Troyes Champagne Métropole.

En parallèle, et conformément aux exigences réglementaires, les structures gestionnaires et animatrices ont subi une évolution profonde et rapide :

- Le Syndicat Intercommunal Hydraulique de la Haute Seine, porteur du contrat de rivière, a fusionné avec les syndicats de l'Ource et de la Laigne en 2011 pour créer le Syndicat Intercommunal des Cours d'Eau Châtillonnais.

- Le Syndicat Intercommunal des Cours d'Eau Châtillonnais voit son périmètre s'étendre en 2017 et devient Syndicat Mixte Sequana (SMS), exerçant la compétence GEMAPI.

- En 2019, le Syndicat Mixte Sequana devient Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE Sequana).

Dans l'Aube, la compétence GEMAPI est exercée depuis 2017 par le Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube (SDDEA) sur le territoire du Barséquanais, qui a souhaité engager une démarche territoriale autonome depuis le 1^{er} janvier 2019.

L'EPAGE Sequana s'engage aujourd'hui, sur son périmètre d'exercice de la compétence GEMAPI, dans un contrat territorial « eau et climat » (CTEC) visant l'adaptation au changement climatique du territoire Seine amont, présentant des enjeux eau et biodiversité très marqués.

2 L'EQUIPE DE L'EPAGE SEQUANA EN 2019

En 2019, l'équipe de l'EPAGE Sequana (missions techniques et animation) était composée de 8 salariés et d'un volontaire en service civique.

2.1 CELLULE RIVIERE

La cellule rivière a été renforcée en 2017 par le recrutement d'un agent technique en contrat emploi d'avenir qui a quitté ses fonctions durant le courant de l'année 2019.

L'EPAGE Sequana, par l'intermédiaire de son équipe rivière (4,6 ETP), assure des missions d'assistance technique et d'ingénierie.

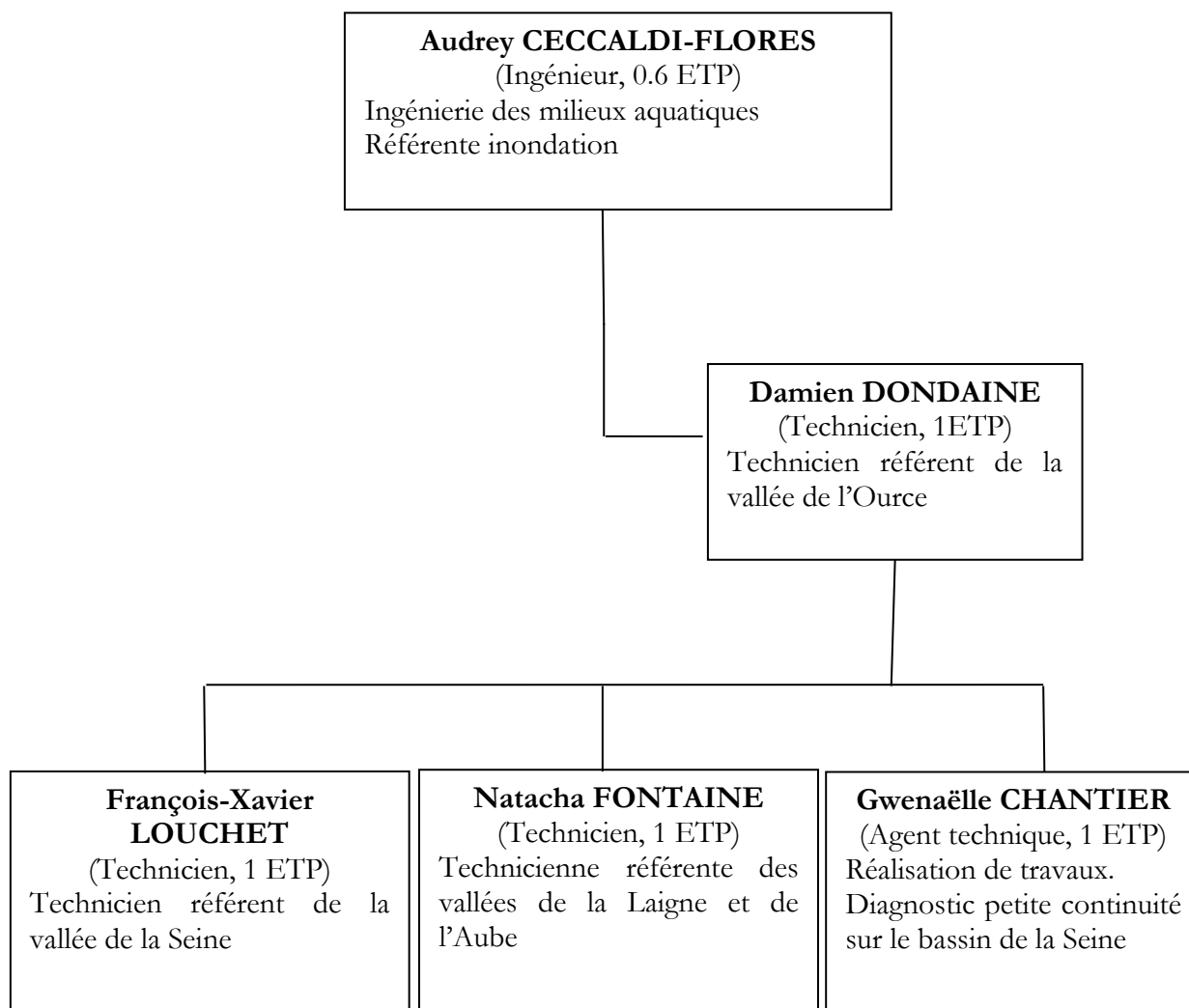
2.1.1 ÉTUDES ET TRAVAUX CONFIES A DES PRESTATAIRES EXTERNES (0,3 ETP INGENIEUR)

- Maîtrise d'ouvrage directe et assistance technique et administrative des maîtres d'ouvrage dans le cadre d'aménagement d'ouvrages hydrauliques, de restaurations de cours d'eau (...),
- Contact avec les propriétaires riverains (accord et signature de conventions),
- Rédaction des pièces de marchés publics et demandes de subventions,
- Suivi technique des bureaux d'études,
- Animation des comités de pilotage,
- Corrections et orientations des études,
- Contact avec le maître d'œuvre durant la phase travaux,
- Suivi des procédures réglementaires (DIG, DLE, enquête publique),
- Suivi des chantiers.

2.1.2 ÉTUDES ET TRAVAUX EN REGIE (0,3 ETP INGENIEUR, 3 ETP TECHNICIENS ET 1 ETP AGENT TECHNIQUE)

- Maîtrise d'ouvrage directe et assistance technique des riverains dans le cadre de l'entretien de la végétation rivulaire (programmation, suivi administratif et financier, suivi de chantiers...),
- Réalisation de travaux de restauration en régie (conception, suivi administratif, suivi des réalisations),
- Contact et accord des riverains (conventions) pour la réalisation des levés topographiques, modélisation hydraulique, définition des projets de travaux, rédaction des dossiers réglementaires, rédaction des demandes de subventions, rédaction des éléments de marché public, suivi financier des travaux.

Les missions rivières en 2019 étaient assurées par :



Gwenaëlle CHANTIER a quitté le syndicat en juin 2019.

2.2 CELLULE ANIMATION

2.2.1 ANIMATION DE CONTRAT (1 ETP)

2.2.1.1 BILAN DU CONTRAT GLOBAL SEQUANA (2014-2018)

Le Contrat Global Sequana (CGS), porté pendant 5 ans par L'EPAGE Sequana de 2014 à 2018, était un outil de planification à caractère prévisionnel qui visait par ses actions, à préserver et améliorer la ressource en eau et les milieux naturels (aquatiques et humides) sur son périmètre. Il a fait suite au contrat de rivière (2007-2012) dont le bilan, largement positif, avait incité les acteurs locaux à maintenir les efforts engagés en s'inscrivant dans un nouveau contrat.

Pour rappel, le programme d'actions du Contrat Global Sequana, représentant un budget estimatif de 26 millions d'euros HT pour un total de 248 actions à réaliser, était décliné en 4 volets correspondant chacun à une thématique spécifique :

- Volet A : animation/communication et suivi du contrat (27 actions),
- Volet B : reconquête et préservation de la fonctionnalité des milieux aquatiques et humides (128 actions),
- Volet C : réduction de l'impact du petit cycle de l'eau sur le milieu (potabilisation, distribution, collecte, assainissement et usage industriel) (36 actions),
- Volet D : réduction des pollutions diffuses (57 actions).

Quarante-cinq actions ont en plus été ajoutées en cours de contrat dont 27 dans le volet C.

Ce contrat s'étant terminé le 31 décembre 2018, un bilan technique et financier des actions a été réalisé au cours de l'année 2019.

D'un point de vue technique, 65 % des actions ont été réalisées et 32 % des actions étaient terminées en fin de contrat (2018). Le volet A affiche le meilleur taux de réussite (93 %). A contrario le volet D, avec 56 % de réussite affiche le moins bon taux de réussite. Les études inscrites dans ce volet étaient en effet très nombreuses, lourdes et longues à mettre en œuvre sur une période de 5 ans.

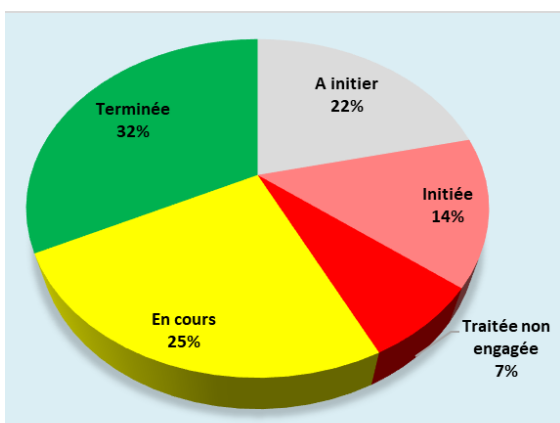


Figure 1 : bilan général technique

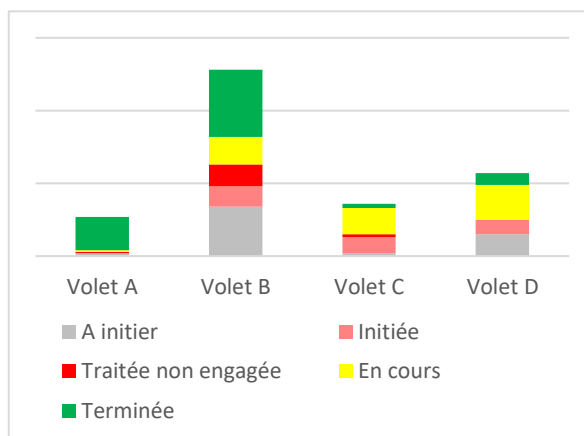


Figure 2 : Bilan technique par volet

D'un point de vue financier, 54 % du budget prévisionnel a été engagé. Le volet C présente à lui seul plus de la moitié du montant prévisionnel alors que sa part d'actions inscrites dans le Contrat n'était que de 15 %. Les actions inscrites dans ce volet étaient en effet souvent des projets importants et onéreux.

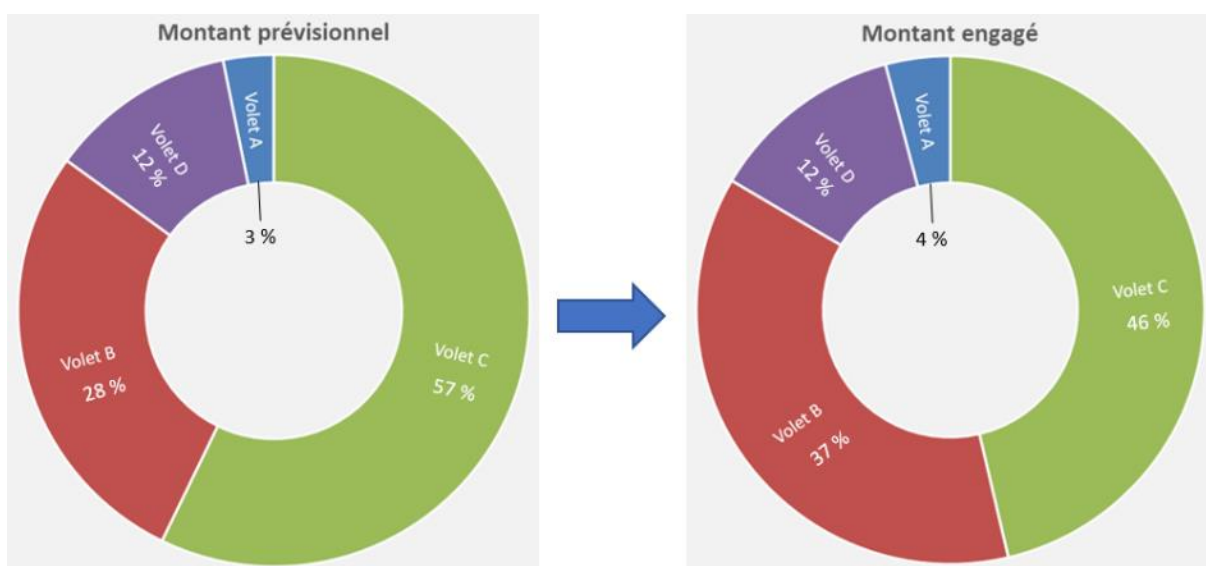


Figure 3 : Découpage et évolution des montants prévisionnels / engagés par volet

Ce bilan peut s'avérer mitigé mais la programmation ambitieuse de ce Contrat, la lourdeur de nombreuses actions (au niveau financier et temporel) et le peu de moyens humains mobilisés sont autant d'éléments qui font que ce contrat peut finalement être considéré comme réussi.

Ce bilan technique et financier a été complété d'un diagnostic du territoire à l'échelle de l'emprise du Contrat Global Sequana permettant de mettre en lumière les grandes évolutions du territoire sur les 5 dernières années.

Ce bilan a été transmis à l'Agence de l'Eau Seine Normandie en septembre 2019.

2.2.1.2 ELABORATION DU CONTRAT DE TERRITOIRE EAU ET CLIMAT (2020-2024)

Les acteurs locaux sont conscients que la plupart des enjeux identifiés dans le Contrat Global Sequana persistent aujourd'hui, même si bon nombre d'entre eux ont déjà été traités. De nouveaux enjeux sont également émergents comme la préservation de la biodiversité ou la prise en compte du changement climatique.

Afin de poursuivre les efforts engagés, les acteurs du territoire ont souhaité reconduire la démarche. L'EPAGE Sequana, en concertation avec les élus et les entités administratives, a donc élaboré en 2019 un nouveau contrat de territoire associant les problématiques environnementales au changement climatique. Ce contrat est nommé Contrat de Territoire Eau et Changement Climatique (CTEC).

En concertation avec l'AESN et en accord avec le 11^{ème} programme d'aide, un travail d'élaboration de propositions d'actions sur différentes thématiques sensibles du territoire a été mené par les partenaires techniques et administratifs de l'EPAGE au cours de groupes de travail :

- groupe de travail « Zones Humides et Biodiversité » ;
- groupe de travail « Erosion-Ruissellement » ;
- groupe de travail « Captages et changement de pratiques » ;
- groupe de travail rivière « Continuité / gestion de la ripisylve » ;
- groupe de travail rivière « Travaux de restauration morphologique et mise en défens de berges » ;
- groupe de travail « Petit cycle de l'eau ».

Ces réunions ont mobilisé l'équipe Sequana jusqu'en juillet 2019 pour structurer / organiser la nouvelle programmation territoriale.

Ce contrat, établi pour une durée de 5 ans, comprends 102 actions pour un montant prévisionnel de 5 millions d'euros HT. Les actions ont été réparties suivant les 7 enjeux identifiés suivants :

- Enjeu 1 : Continuité écologique (8 actions),

- Enjeu 2 : Petite continuité (23 actions),
- Enjeu 3 : Restauration morphologique (21 actions),
- Enjeu 4 : Protection de la biodiversité des zones humides (14 actions),
- Enjeu 5 : Préservation de la ressource en eau potable (21 actions),
- Enjeu 6 : Diminution des pollutions diffuses des milieux aquatiques (11 actions),
- Enjeu 7 : Limitation et prévention du risque inondations (4 actions).

Un calendrier prévisionnel a été élaboré afin de définir la programmation opérationnelle.

Un état des lieux du territoire au niveau de l'emprise du CTEC Sequana a également été rédigé et vient compléter ce programme d'actions.

Après approbation par le Comité de Bassin Seine Normandie, le Contrat de Territoire Eau et Climat Sequana a été signé par l'ensemble des partenaires le 17 décembre 2019 à Châtillon-sur-Seine



Figure 4 : Signature du contrat CTEC Sequana le 17/12/2019 à Châtillon-sur-Seine - source : AESN

2.2.2 MISSIONS DE COMMUNICATION ((0,5 ETP) + 1 VOLONTAIRE EN SERVICE CIVIQUE) :

L'EPAGE Sequana a également en charge la mise en œuvre de différents supports et événements nécessaires à l'information régulière des partenaires du contrat. Il s'agit de réaliser des actions pédagogiques, de sensibilisation, communication, information via divers supports, participation à diverses manifestations...

2.2.3 CELLULE « EROSION-RUISSELLEMENT » (0,5 ETP)

L'EPAGE Sequana, par l'intermédiaire de son équipe « érosion/ruissellement » assure des missions d'animation et d'assistance technique :

- Finalisation des actions du contrat global Sequana par la mobilisation des acteurs locaux autour du volet D4 « érosion-ruissellement »,
- Représentation de la structure et du contrat global auprès des diverses instances sur le volet D4,
- Faire émerger de nouveaux projets par la sensibilisation et la mobilisation des maîtres d'ouvrages,
- Mobiliser les maîtres d'ouvrages locaux autour du programme d'action du volet D4,
- Tenir un rôle de coordination, de gestion, de suivi, de communication, de valorisation des études et des actions réalisées sur le volet D4,
- Assurer la gestion administrative, financière et technique ainsi que la programmation directe ou déléguée des maîtres d'ouvrages des actions du volet D4.

2.2.4 CELLULE « ZONES HUMIDES » (0,5 ETP)

L'EPAGE Sequana, par l'intermédiaire de la cellule « zones humides » (0,5 ETP), assure les missions d'animation et d'assistance technique :

- Finalisation des actions du contrat global Sequana par la mobilisation des acteurs locaux autour du volet B3 : « Préservation des zones humides et milieux naturels remarquables »,
- Représentation de la structure et du contrat global auprès des diverses instances sur le volet B3,
- Faire émerger de nouveaux projets par sensibilisation et mobilisation des maîtres d'ouvrages,
- Mobiliser les maîtres d'ouvrages locaux autour du programme d'action du volet B3,
- Tenir un rôle de coordination, de gestion, de suivi, de communication, de valorisation des études et des actions réalisées sur le volet B3,
- Assurer la gestion administrative, financière et technique ainsi que la programmation directe ou déléguée des maîtres d'ouvrages des actions du volet B3.

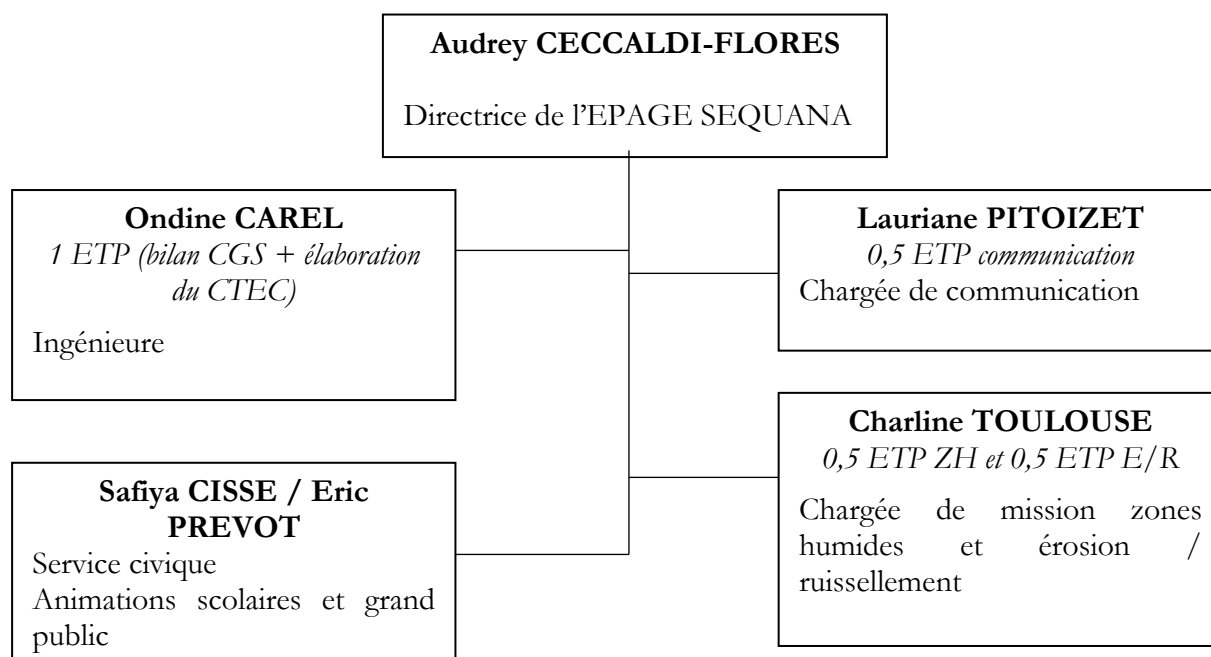
2.2.5 ASSISTANCE « EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT »

L'EPAGE Sequana, a assuré en 2019 la finalisation des missions d'animation et d'assistance technique engagées dans le Contrat Global Sequana:

- Finalisation des actions du Contrat Global Sequana par la mobilisation des acteurs locaux autour du volet C : « Petit cycle de l'eau » et du volet D2 « Captages »,
- Assurer la gestion administrative, financière et technique ainsi que la programmation directe ou déléguée des maîtres d'ouvrages des actions des volets C et D2.

Cette assistance de l'EPAGE Sequana aux maîtres d'ouvrage AEP et assainissement, déjà très limitée en 2019, a pris fin le 31 décembre 2019.

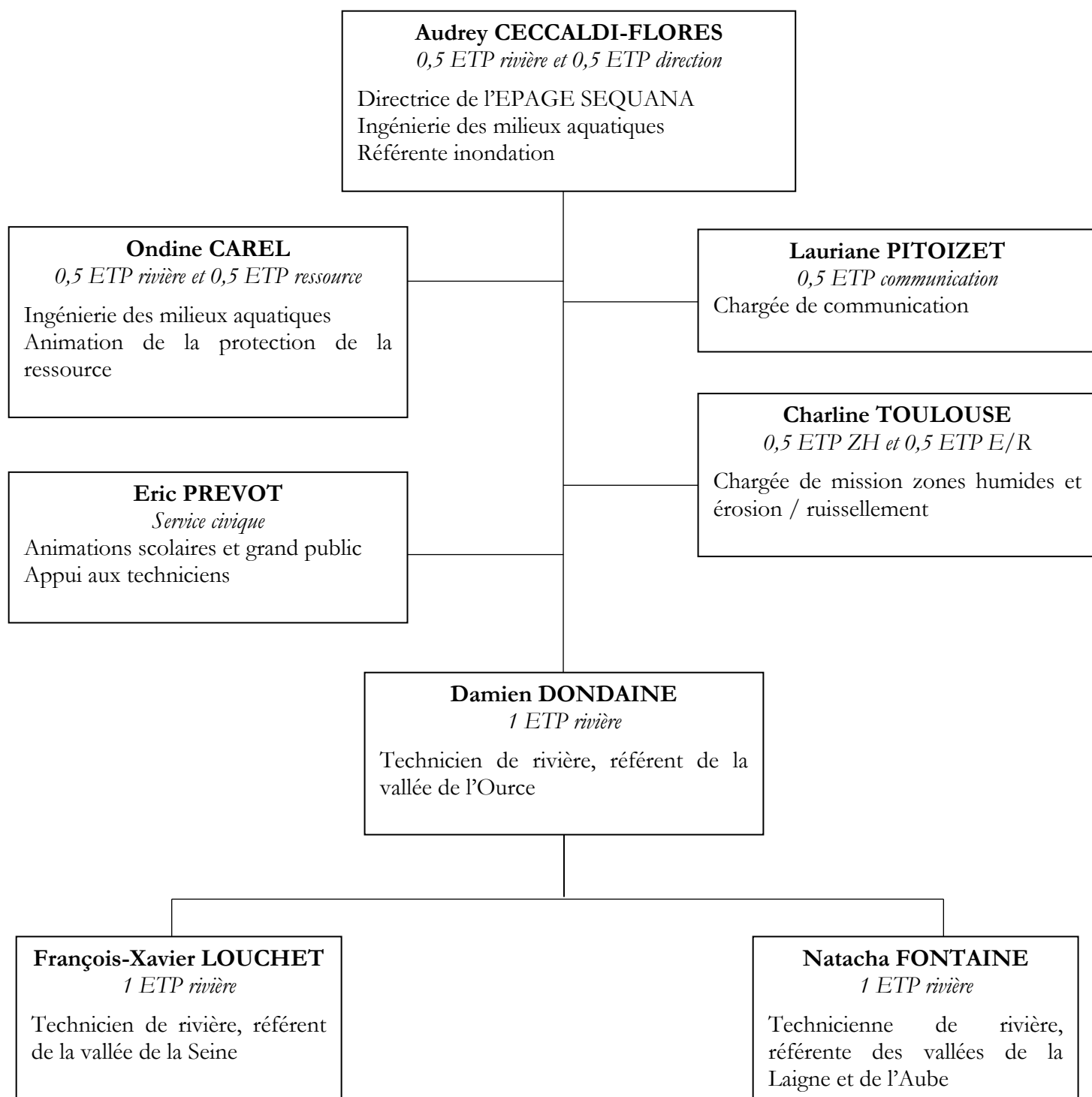
Les missions d'animation en 2019 étaient assurées par :



Safiya CISSE a quitté la structure en mars 2019 et a été remplacée par Eric PREVOT en septembre 2019.

L'animation liée à l'érosion ruissellement, zones humides et aux bassins d'alimentation de captages est renforcée par Céline SAGRES, animatrice agricole à la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or.

2.2.6 ORGANIGRAMME DU PERSONNEL DE L'EPAGE SEQUANA EN 2020



3.1 CELLULE RIVIERE

3.1.1 AMELIORATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE

3.1.1.1 ÉVALUATION DE L'ÉVOLUTION MORPHOLOGIQUE DES COURS D'EAU SUITE A UN EFFACEMENT D'OUVRAGE :

Un protocole d'évaluation de l'évolution morphologique des cours d'eau suite à des travaux d'effacement a été mis en place en 2015 sur divers cours d'eau et type d'ouvrages.

Le protocole comprend un suivi des faciès d'écoulement, des sédiments ainsi que des zones de frayères potentielles pour la truite fario.

En 2019, 3 suivis à N+1 après effacement ont été réalisés sur les sites ayant bénéficiés de travaux en 2018 : les 3 ouvrages de l'Ource à Prusly-sur-Ource.

Deux suivis à N+3 ont également été réalisés :

- Le seuil de la mairie à Châtillon-sur-Seine,
- L'ouvrage « Robinet » à Buncey,
- L'ouvrage « Massard » à Belan-sur-Ource



3.1.1.2 OUVRAGE DE L'ANCIENNE PERCEPTION A CHATILLON-SUR-SEINE

Des travaux de restauration de la continuité écologique ont été effectués sur l'ouvrage de l'ancienne perception à Châtillon-sur-Seine, propriété de l'EPAGE Sequana. Le principe est de rétablir la continuité écologique via le bras de Seine tout en assurant un écoulement dans le bief afin de se rapprocher du fonctionnement actuel.

La reprise du vannage : la structure en bois de l'ancien ouvrage était vieillissante et en très mauvais état. Il a été choisi de procéder à son remplacement par une structure en acier galvanisé. Les anciennes vannes ont également été remplacées par quatre vannes en acier galvanisé. Les nouvelles vannes ont la particularité de s'ouvrir par bascule gérée par la pression de l'eau s'exerçant en amont, sans intervention humaine pour des débits faibles à moyen. Ces vannes permettent également un meilleur transit sédimentaire que des vannes guillotines classiques.

L'ancienne passerelle a été démontée, une nouvelle passerelle munie d'un garde-corps a été installée.

Rétablissement de la continuité : une passe à poissons « rustique » de type « rampe à enrochement » a été installée afin de reproduire les caractéristiques des cours d'eau naturels à forte pentes. Cet ouvrage a été créé à l'emplacement initial d'un déversoir de crue en rive droite.

Assurer un débit réservé : un seuil à l'entrée du bief a été installé et favorisera le passage du débit réservé dans le bras naturel de Seine. Le bief (bras gauche) sera alimenté dès 560 l/s, soit le minimum prévu par la réglementation.

La reprise du mur : le mur situé en rive gauche du bief était en très mauvais état et a fait l'objet d'une rénovation conséquente.



3.1.1.3 AMENAGEMENT DE L'ÉTANG DU ROY A VOULAINES-LES-TEMPLIERS

Ce projet est porté par le propriétaire de l'ouvrage (privé), sous assistance de l'EPAGE Sequana. Suite à la réalisation d'une étude, le projet consiste à rétablir la continuité écologique par la création d'un bras de contournement (réhabilitation de l'ancien cours de la Digeanne).

L'année 2018 a été consacrée à la définition du plan de financement du projet et la rédaction du dossier Loi sur l'Eau par le maître d'œuvre.

Les travaux ont commencé en septembre 2019, n'ont pu aller à leur terme en raison d'intempéries. Le chantier se poursuivra à l'étiage 2020, dès que les conditions météorologiques le permettront.

3.1.1.4 PLAN D'EAU DU VILLAGE DE ROCHEFORT-SUR-BREVON

L'étude a pris fin au printemps 2016 avec la définition d'un projet visant l'arasement du seuil à la côte de l'affleurement rocheux naturel ainsi que le remodelage du plan d'eau.

En 2017, un dossier Loi sur l'Eau a été rédigé par le Syndicat Mixte Sequana (SMS) puis envoyé pour avis aux différents partenaires administratifs.

Les différentes demandes exprimées en retour (ABF notamment et service des Monuments Historiques) ont été examinées en 2018 conjointement avec le propriétaire.

Suite à ces échanges, un dossier de demande de travaux sur Monument Historique ainsi que qu'un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau ont été déposés début 2019 pour instruction. Le 18 octobre 2019, l'EPAGE Sequana a reçu l'arrêté préfectoral qui autorise la réalisation des travaux. Ceux-ci sont prévus à l'étiage 2020.

3.1.1.5 OUVRAGE MAITRE A CHATILLON-SUR-SEINE

L'EPAGE Sequana est propriétaire de 4 ouvrages hydrauliques sur la Seine à Châtillon-sur-Seine, dont l'ouvrage « Maître ».

Les travaux proposés consistent à supprimer l'ouvrage et conserver/ créer un seuil de fond.

L'ingénierie administrative et financière du projet a été menée en 2019 : dossier loi sur l'eau de déclaration, marché de maîtrise d'œuvre, dossier de consultation des entreprises.

La phase chantier est programmée à l'étiage 2020.

3.1.1.6 ETUDE DE L'OUVRAGE « PARISOT » DE RECEY-SUR-OURCE

Le lac Parisot, situé sur l'Ource, est constitué d'un seuil faisant retenue directe sur la rivière afin de créer un étang appelé lac Parisot. L'ensemble est la propriété de la commune de Recy-sur-Ource et fait partie des ouvrages classés en liste 2.

En 2017, le SMS a effectué 2 présentations au conseil municipal qui ont permis d'engager la commune dans la réalisation d'une étude visant le rétablissement de la continuité écologique. L'étude portera sur la réalisation d'un diagnostic, la définition de projet et la maîtrise d'œuvre. Les entreprises ont été consultées en fin d'année 2019, permettant une programmation de démarrage d'étude au 1^{er} trimestre 2020.

3.1.2 PROTECTION ET RESTAURATION DE COURS D'EAU

Les travaux de protection et restauration de cours d'eau ont été effectués par l'entreprise BONGARD BAZOT et FILS.

3.1.2.1 DIVERSIFICATION DES HABITATS DE L'OURCE A VILLOTTE-SUR-OURCE

Les travaux effectués sur l'Ource à l'étiage 2019 à Villotte-sur-Ource comprennent de la recharge sédimentaire et la mise en place d'épis et de blocs abris. Ce sont un peu plus de 400 ml de cours d'eau qui ont été aménagés, avec au total 320 m³ de matériaux. Des blocs abris ont été posés, 14 épis créés et 6 radiers rechargés. Les objectifs poursuivis sont les suivants : réduire la largeur du lit d'étiage, limiter le réchauffement des eaux, limiter le développement algal estival, améliorer les habitats aquatiques, diversifier les écoulements, réactiver la dynamique naturelle du cours d'eau.



3.1.2.2 PROTECTION DE BERGE EN GENIE VEGETAL SUR L'AUBE A BAY-SUR-AUBE :

Sur un linéaire de 130 m situé à l'aval immédiat du pont de la D20, une érosion des berges était visible en rive droite, apparue suite à la crue de forte intensité de janvier 2018.

La rive droite, constituée de remblais manquant de cohésion et ne présentant aucune ripisylve, présentait en effet une forte sensibilité à l'érosion.

La berge en rive droite a été aménagée à l'été 2019 selon trois techniques différentes : fascines d'hélophytes sur 80 ml, risbermes végétalisées sur 30 ml, et caisson végétalisé sur 20 ml.



3.1.2.3 AMENAGEMENT DE BANQUETTES DANS LA TRAVERSEE DE BRION-SUR-OURCE

Des risbermes végétalisées ont été créées, complétées par l'installation d'épis et de blocs abris, sur un linéaire de 90 m, au niveau du pâtis de Brion-sur-Ource à l'été 2019. Les objectifs poursuivis sont les suivants : réduire la largeur du lit d'été, limiter le réchauffement des eaux, limiter le

développement algal estival, améliorer les habitats aquatiques, diversifier les écoulements, réactiver la dynamique naturelle du cours d'eau tout en privilégiant un aspect paysager agréable pour les habitants.



3.1.2.4 DIVERSIFICATION DES HABITATS SUR LA SEINE A CHARREY-SUR-SEINE ET A NOIRON-SUR-SEINE

Trois épis et de 6 blocs abris ont été mis en place sur un linéaire de 100 ml à l'été 2019. Les objectifs poursuivis sont les suivants : améliorer les habitats aquatiques, diversifier les écoulements, réactiver la dynamique naturelle du cours d'eau.



3.1.3 ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE

- Des travaux d'entretien de berges (embâcles, arbres en travers, entretien) ont été réalisés en interne par la cellule rivière de l'EPAGE Sequana sur les communes de : Thoirs, Riel-les-Eaux, Brémur-et-Vaurois, Leuglay, Châtillon-sur-Seine, Vertault, ...
- Des expertises de terrain et une prise de contact avec les riverains pour l'entretien de la ripisylve sur le bassin de l'Aube, de l'Ource, de la Seine et de la Laigne ont été menés.
- Des travaux d'entretien de la ripisylve ont été réalisés sur les communes de Colmier-le-bas, Colmier-le-Haut, Autricourt et Grancey-sur-Ource. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise CHENOT.



3.1.4 RECONNAISSANCE, SUIVIS ET FORMATION

- En 2019, la cellule rivière a participé à des pêches électriques en collaboration avec la Fédération de Pêche de Côte d'Or et de Haute-Marne ainsi que l'AFB (à Prusly-sur-Ource, Colmier-le-Bas, Nod-sur-Seine...).
- Un diagnostic complet (végétation, morphologie, obstacles, continuité et petite continuité) du bassin versant de l'Aube (Aube, Aubette, Coupe-Charme et petits affluents) en Côte d'Or avec un plan d'action a été finalisé en 2019.
- Un diagnostic complet (végétation, morphologie, obstacles, continuité et petite continuité) de la Laigne et de la Petite Laigne a été réalisé et finalisé en 2019.
- Expertise de terrain pour l'élaboration des fiches actions pour le CTEC.
- Expertise de terrain pour le marquage et le quantitatif concernant l'entretien de la végétation.
- Formation CNFPT « modélisation hydraulique ».

3.1.5 AUTRES

- Participation au salon Récid'eau 2019 au MuséoParc Alésia, à la Fête de l'Automne de Leuglay, à plusieurs animations de l'Office du Tourisme, écoles, ...
- Encadrement des stagiaires.
- Réunions diverses.

3.1.6 APPUIS ET CONSEIL AUX RIVERAINS ET ELUS LOCAUX

De nombreuses informations ont été données aux riverains concernant la réglementation liée au milieu aquatique. Des conseils ont été apportés pour la gestion des boisements rivulaires, hydromorphologie, ... (Montigny, Laignes, Poinçon-les-Larrey, Larrey, Gevrolles, Bay-sur-Aube, ...). Deux commissions vallées par bassin ont été organisées afin de présenter les actions du CTEC.

3.1.7 ACTIONS PREVUES EN 2020

3.1.7.1 PETITE CONTINUITE

- Réalisation des travaux sur le Bruyant à Gevrolles, et sur le Grand Fossé à Poinçon-les-Larrey.
- Animation foncière et préparation travaux de petite continuité sur le Ru des étangs à Montigny-sur-Aube, sur l'Aubette à Gurgy-le-Château, sur le Ru des Ruants à Les Goulles.
- Réalisation de travaux sur l'Arce à Bure-les-Templiers, sur le ruisseau du Villarnon et du Fays à Saint-Broing-les-Moines.
- Animation foncière et préparation des travaux de petite continuité sur le ruisseau de Vermonon à Villars-Santenoge.
- Réalisation des travaux sur le ruisseau de la combe aux Chevaux à Etalante.
- Étude, conception sur le ruisseau du Creuset à Nod-sur-Seine.
- Étude, conception sur le ruisseau de Meursauge à Bellenod-sur-Seine.

3.1.7.2 CONTINUITE

- Étude pour l'aménagement de l'ouvrage de Montigny-sur-Aube, de l'ouvrage de Poinçon-les-Grancey, d'un ouvrage à Villars-Santenoge ainsi que du lac Parisot à Recey-sur-Ource.
- Réalisation des travaux sur l'ouvrage Maître à Châtillon-sur-Seine.
- Réalisation des travaux sur l'étang du village à Rochefort-sur-Brevon.
- Préparation des aménagements de l'ouvrage SIRI à Châtillon-sur-Seine.
- Préparation des aménagements de l'ouvrage Lemoine à Châtillon-sur-Seine.

3.1.7.3 RESTAURATION PHYSIQUE

- Étude pour la reconnexion d'un bras mort à Montigny-sur-Aube.
- Étude et réalisation des banquettes végétalisées sur la Laigne à Laignes.
- Étude pour la restauration de la Digeanne à Essarois.
- Réalisation de travaux, création de risbermes végétalisées sur 80 ml à Châtillon-sur-Seine.
- Étude pour la restauration du ruisseau du Creuset à Nod-sur-Seine.
- Étude du ruisseau de Cosne à Quemigny-sur-Seine.

3.1.7.4 DIMINUTION DES POLLUTIONS DIFFUSES

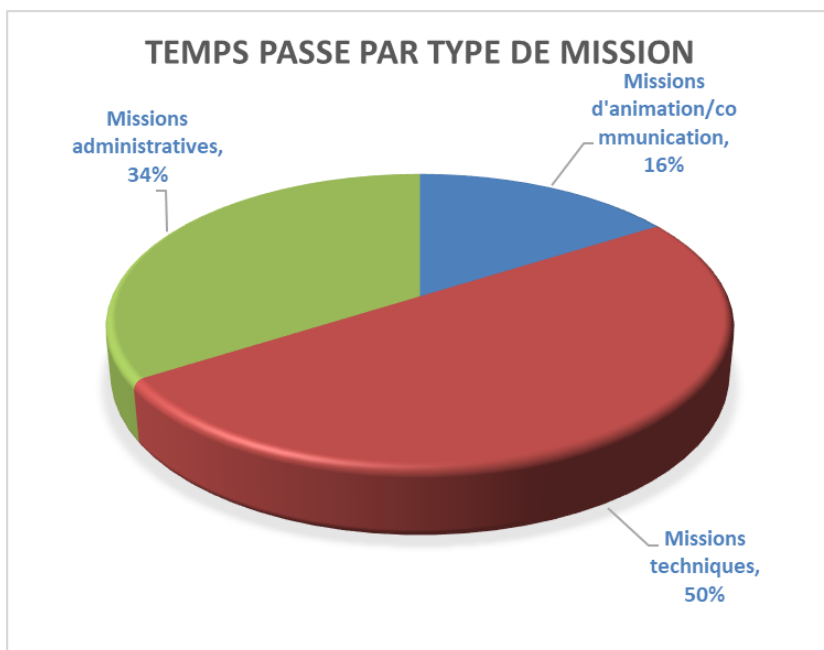
- Mise en défens des berges de la Laigne sur 900 ml à Channay.
- Mise en défens des berges de l'Ource sur 250 ml à Poinson-les-Grancey.
- Mise en défens des berges de l'Ource sur 1000 ml à Riel-les-Eaux (report de 2019 suite aux conditions climatiques).

3.1.7.5 ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE

- Sur la Seine : Montliot-et-Courcelles, Vix, Vannaire, Pothières, Charrey-sur-Seine, Noiron-sur-Seine et Gommeville.
- Sur l'Ource : Saint-Broing-les-Moines, Minot, Essarois, Terrefondrée, Recey-sur-Ource et Montmoyen.
- Sur la Laigne : Larrey, Poinçon-les-Larrey, Laignes et Channay.

3.1.8 REPARTITION DU TEMPS DE TRAVAIL

Le temps travaillé sur chaque type de mission est réparti comme suit :



Type de mission	%
Missions d'animation/communication	16%
Démarchage (MOA, financeurs)	5%
Préparation, organisation & animation de réunions	5%
Supports de communication	0%
Échanges Extérieurs	5%
Réunions d'équipe	1%
Missions techniques	50%
Reconnaissance terrain (définition des projets, suivi de leur évolution...)	35%
Recherche/documentation pour projets	3%
Réunions techniques de projet	2%
Élaboration & Rédaction projets	10%
Missions administratives	34%
Formation	0%
Gestion administrative courante	33%
Suivi du contrat rivières (copil, évaluation, bilans annuels...)	0%
Avis études extérieures (cahiers des charges, appui subvention, suivi des études)	1%
Total	100%

3.2 CELLULE ANIMATION

3.2.1 COMMUNICATION (0,5 ETP)

3.2.1.1 REALISATIONS EN 2019

- Sur le Devant de la Seine : il s'agit d'un bulletin d'information bisannuel relatant les faits marquants et l'avancement du Contrat Territorial. Il a été édité 2 fois en 2019.
- Le Petit Sequana : Il s'agit d'un document d'information, édité pour la 1ère fois en fin d'année 2014. Au format flyer (A5), il recense l'ensemble des actions de terrain réalisées au fil de l'eau. Il a été édité 5 fois en 2019.
- 12 articles (un par mois) sur la thématique du bilan du Contrat Global Sequana ont été publiés dans la presse locale en 2019.
- Un concours de photographies a été organisé en 2019. Un rendu sous forme de calendriers sera diffusé en 2020.
- Interventions extérieures : L'équipe de l'EPAGE a été renforcée par un volontaire en service civique chargé de réaliser des animations de sensibilisation aux milieux aquatiques (appui de l'agent technique pour la réalisation de ces animations). En 2019, les volontaires ont réalisé 29 interventions scolaires et 4 interventions « grand public ».
- Divers stands ont également été présentés lors de manifestations : Fête de l'automne, Récid'eau, ...
- Diverses journées pour sensibiliser les plus jeunes à l'environnement ont également été organisées : journée de ramassage des déchets dans la Seine avec les élèves du collège Saint-Bernard, ...



3.2.1.2 PROJETS 2020

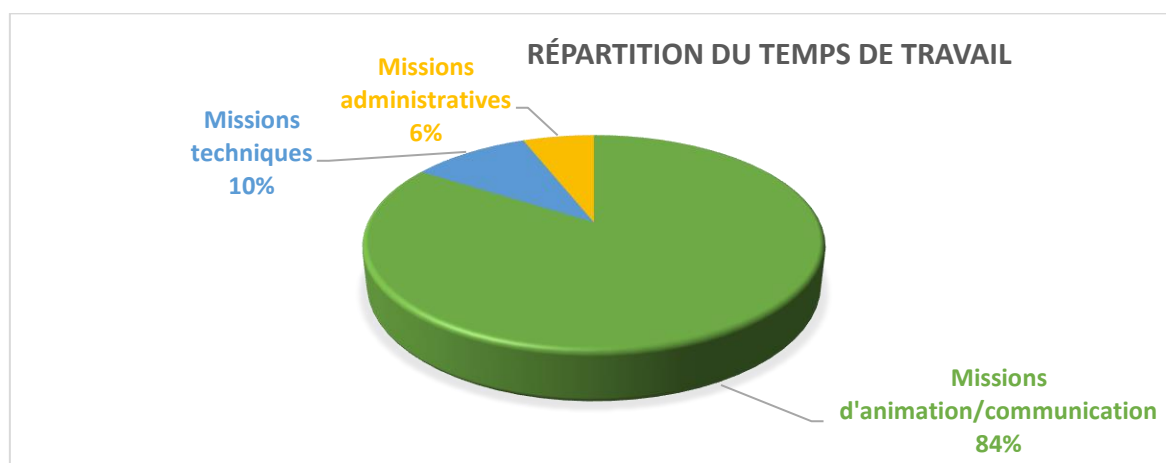
Plusieurs animations sont déjà prévues pour l'année 2020. De plus, un programme de communication sera mis en place :

- Rédaction de plaquettes biannuelles (« Sur le Devant de la Seine ») relatant les faits marquants et l'avancement du contrat. Elles seront distribuées à l'ensemble des élus, partenaires techniques et financiers du programme ;
- Rédaction d'un document au format flyer (« le Petit Sequana ») publié tous les 2 mois ;
- Rédaction de calendriers avec les photos gagnantes du concours photo 2019 ;
- Organisation d'une formation des élus ;
- Rédaction d'articles dans un journal local du territoire et mise en avant d'acteurs présentant quelques réalisations phares.

3.2.1.3 REPARTITION DU TEMPS DE TRAVAIL

Le temps travaillé sur chaque type de mission est réparti comme suit :

Type de mission	%
Missions d'animation/communication	84%
Démarchage (MOA, financeurs)	15%
Préparation, organisation & animation de réunions	6%
Supports de communication	56%
Échanges Extérieurs	6%
Réunions d'équipe	1%
Missions techniques	10%
Définition des projets de communication, suivi de leur évolution	2%
Recherche/documentation pour les projets de communication	3%
Réunions techniques de projet	0%
Elaboration & rédaction de projet	5%
Missions administratives	6%
Formation	2%
Gestion administrative courante	4%
Total	100%



3.2.2 ANIMATION ZONES HUMIDES

3.2.2.1 REALISATIONS EN 2019

➤ **Suivi des PAEC « Milieux humides du territoire Sequana – Vallée de la Seine Aval » et PAEC « Milieux humides du territoire Sequana – Vallée de la Laigne et de la Petite Laigne » ouverts en 2018**

En 2018, 2 PAEC « milieux humides du territoire Sequana » ont été ouverts sur les vallées de la Seine Aval, de la Laigne et de la Petite Laigne.

Sur le PAEC de la Seine aval : 3 exploitants agricoles se sont engagés préservant ainsi 80 ha. Les objectifs fixés pour cette campagne de contractualisation étaient de 90 ha. 50 ha ont bénéficié d'un plan de gestion complet, 26 ha de prairies humides ont été préservés de fertilisations et 4 ha ont été remis en herbe.

Concernant le PAEC de la Laigne et de la Petite Laigne : 7 exploitants agricoles se sont engagés sur 67 ha au total, dépassant ainsi les objectifs fixés pour cette campagne de contractualisation (60 ha). 49 ha ont été remis en herbe et 18 ha de prairies ont bénéficié d'un retard de fauche et une absence de fertilisation. Suite à la CRAEC de mars 2019, les critères de priorisation sur ces 2 territoires n'ont pas eu besoin d'être appliqués, les 2 projets ont été acceptés.

En 2019, des modèles de cahiers d'enregistrement des interventions à destination des agriculteurs (version papier + version informatique automatisée pour les aider dans leur calcul des UGB), ont été envoyés par courriers aux agriculteurs ayant contractualisés à des MAEC.

➤ **Suivi des autres PAEC « Milieux humides du territoire Sequana » ouverts en 2016 et 2017**

Divers exploitants agricoles ont fait appel à l'EPAGE Sequana pour une aide au remplissage des plans de gestions et des cahiers d'enregistrement des interventions.

D'autre part, un travail a été effectué avec la DDT lors des paiements de 2016 et 2017 pour régler des problèmes d'instruction avec le logiciel ISIS.

➔ Suite à la CRAEC de décembre 2019, il a été décidé avec les différents partenaires de ne pas ouvrir de PAEC « milieux humides » sur la vallée de l'Aube l'Aubette en 2020. Cette vallée sera ouverte sur la prochaine programmation de la future PAC.

➤ **PAEC « Milieux Humides » sur le territoire Haut-Marnais**



En 2015, un PAEC a été déposé par le GIP du Parc National des forêts de Champagne Bourgogne sur tout le département de la Haute-Marne comprenant ainsi la partie comprise sur le territoire de l'EPAGE Sequana. En 2019, un diagnostic sur les prairies humides de Haute-Marne a été effectué avec le technicien rivière de l'Ource dans le but d'estimer

l'enveloppe à engager pour déposer un PAEC sur ce territoire. Suite à diverses discussions avec les différents partenaires, il a été décidé de ne pas déposer de PAEC cette année. En effet, les contrats de 2015 se terminent en 2020 et 2 PAEC ne peuvent pas se superposer sur un même territoire. Les contrats de 2015 seront prorogés de quelques années par le Parc National et un nouveau PAEC sera déposé par l'EPAGE Sequana suite à la nouvelle PAC. De plus, un inventaire milieu humide est prévu dans le CTEC, il est donc plus pertinent d'attendre la réalisation de l'inventaire pour déposer un PAEC « Milieux Humides ».

➤ **Préservation de la cascade tufeuse de Saint-Marc-sur-Seine**



Le maire de la commune de Saint-Marc-sur-Seine a contacté l'EPAGE Sequana en début d'année 2019 afin d'être conseillé pour préserver la cascade tufeuse de Saint-Marc-sur-Seine. Suite à cela, l'EPAGE Sequana a pris contact avec les différents partenaires techniques et financiers (AESN, CENB, CD21, OFB,...) puis a organisé une visite du site. Suite à cette visite, le Conservatoire d'Espaces Naturels a rédigé une note dans laquelle il exprime son appui technique quant à la gestion, la restauration et la mise en valeur

du site de sources et de cascades tufeuses. Un plan de gestion sera effectué sur le site par le CENB et mis en œuvre par l'EPAGE Sequana pour préserver le site. En parallèle, une réflexion est en cours au sein du Conseil Départemental de Côte d'Or pour labelliser le site « Espace Naturel Sensible (ENS) ». En 2020, cette acquisition sera poursuivie avec la délimitation du périmètre du

futur site ENS, la réalisation du plan de gestion par le CENB et l'acquisition des parcelles en cœur de projet non communales par la commune.

➤ **Préservation de la zone humide de Bure-les-Templiers**



Le maire de Bure-les-Templiers a sollicité l'EPAGE Sequana en fin d'année 2019 pour restaurer la zone humide qui s'est développée à la place d'un ancien étang.

L'EPAGE Sequana va solliciter les différents partenaires (CENB, AFB, CD21, AESN) et organiser une visite de site en 2020 pour discuter de la restauration et de

la préservation de ce milieu.

➤ **Préservation du marais tufeux à Les Goulles**



Le site vient d'être restauré par le propriétaire suite à un procès-verbal émis par l'OFB pour la détérioration du marais tufeux. A l'heure actuelle, le propriétaire serait prêt à vendre ou à le préserver. L'OFB a de ce fait présenté le site à l'EPAGE Sequana en début d'année 2019. Suite à cela, l'EPAGE Sequana a contacté le CENB et le CD21 et une visite de site a été organisée en juin 2019 en présence des partenaires, de l'OFB et du propriétaire. Suite à cette réunion, le CENB va faire une proposition d'achat du site au propriétaire. Cette action sera suivie en 2020.

➤ **Préservation du lac de Marcenay-Larrey**

L'EPAGE Sequana a participé au comité de gestion annuel organisé par le Conservatoire d'Espaces Naturels. La présentation des actions réalisées en 2019 et des actions prévues pour 2020 a été

effectuée. Quelques actions phares sont prévues pour 2020 : rédaction du plan de gestion synthétique, conception de 2 plateformes d'observation, pose de pupitres pour compléter le sentier de découverte du site, suivis scientifiques, conférences, mise en place d'un périmètre de préemption et poursuite de l'animation foncière.

➤ **Expertise et conseils : Marais tufeux sur la commune d'Essarois**

L'exploitant agricole a fait appel à l'EPAGE Sequana pour avoir des conseils de gestion au sujet de sa parcelle où est présent un marais tufeux.



- **Rédaction d'articles** pour le bulletin d'info semestriel « Sur le Devant de la Seine » dans la rubrique « Du côté de la biodiversité » et pour le « Petit Sequana ». Il s'agit d'un article sur les milieux humides et leur utilité en période de sécheresse (Petit Sequana n°18). Un article est également paru dans les journaux (le Bien Public et le Châtillonnais et l'Auxois) au sujet du bilan du Contrat Global Sequana 2014-2018 : article sur la thématique zones humides au sujet du bilan sur les PAECs ouverts.

Cette action sera poursuivie en 2020.



➤ Diffusion des inventaires des milieux humides :

Création d'une maquette « milieux humides » avec la chargée de communication. Cette maquette décrit ce qu'est une zone humide, « milieux humides milieux utiles ! », les menaces et la description des différents types de milieux humides. Après sa validation auprès de l'AESN, cette maquette sera envoyée en 2020 à environ 7 communes par mois avec une description et une cartographie des zones humides présentes sur la commune concernée. Cet inventaire a été réalisé par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne (CENB) de 2008 à 2011.

➤ Veille foncière

Dans le cadre du Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC) une action a été inscrite s'intitulant « Veille foncière ». Cette action permettra de réaliser une veille foncière sur les zones humides ayant bénéficié d'un plan de gestion lors de l'inventaire réalisé par le CENB de 2008 à 2011 et n'ayant pas abouti à cause d'un blocage des propriétaires. À la fin de l'année, l'EPAGE Sequana s'est mis en relation avec la SAFER et va signer une convention de veille foncière avec un abonnement au site internet cartographique Vigifoncier. Une formation au logiciel Vigifoncier a été réalisée par la SAFER à la chargée de mission ZH. Cette action sera mise en place dès 2020.

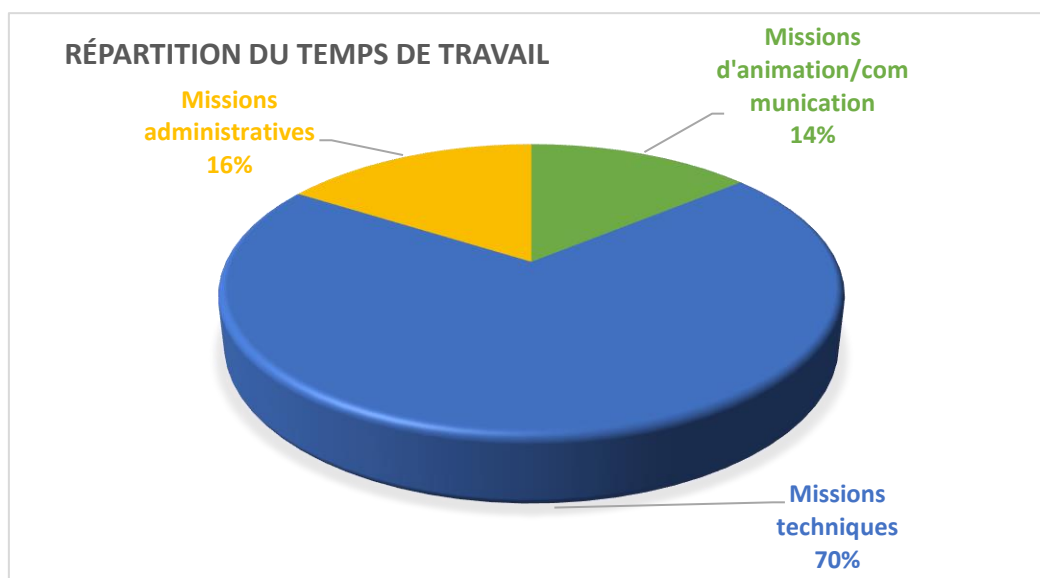
➤ Participation à diverses journées thématiques :

- Participation, suivi du projet EADC par rapport à la problématique zones humides.
- Participation au COPIL de la CAAPRE (CA21).
- Participation à la BD TOPAGE Tour.
- Participation à la journée des gestionnaires à Quétigny organisé par le CENBF.

3.2.2.2 REPARTITION DU TEMPS DE TRAVAIL

Le temps travaillé sur chaque type de mission est réparti comme suit :

Type de mission	%
Missions d'animation/communication	14%
Démarchage (MOA, financeurs)	1%
Préparation, organisation & animation de réunions	3%
Supports de communication	6%
Echanges Extérieurs	2%
Réunions d'équipe	2%
Missions techniques	70%
Reconnaissance terrain (définition des projets, suivi de leur évolution...)	19%
Recherche/documentation pour projets	15%
Réunions techniques de projet	6%
Elaboration & Rédaction projets	30%
Missions administratives	16%
Formation	0%
Gestion administrative courante	3%
Suivi du contrat rivières (copil, évaluation, bilans annuels...)	12%
Avis études extérieures (cahiers des charges, appui subvention, suivi des études)	1%
Total	100%



3.2.3 ANIMATION « EROSION-RUISSELLEMENT »

3.2.3.1 REALISATIONS EN 2019

➤ Lutte contre l'érosion et le ruissellement sur la commune de Quemigny-sur-Seine

Des intempéries ont eu lieu le 11 mars 2018 sur la commune de Quemigny-sur-Seine. Des cumuls de précipitations extrêmement élevés sous forme de neige et de grêle se sont produits. L'érosion et le ruissellement des parcelles agricoles en amont ont occasionné des dégâts importants sur des biens privés et collectifs. La collectivité a contacté l'EPAGE Sequana pour travailler sur le cours d'eau qui est busé lorsqu'il traverse la commune (cet événement a entraîné l'éclatement des buses). Il a semblé plus cohérent à l'EPAGE Sequana de travailler sur l'ensemble du problème et donc à l'échelle du bassin versant.

Photos suite à l'orage du 11 mars 2018 sur la commune de Quemigny-sur-Seine



En 2019, l'étude pour la prévention du ruissellement et de l'érosion à l'échelle de la commune réalisée en interne avec l'aide de la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or a été finalisée et deux types d'aménagements d'hydraulique douce sur les secteurs les plus sensibles ont été retenus suite à une concertation avec les exploitants agricoles et la collectivité : remise en herbe de secteurs sensibles et implantation de haies anti-érosives.

Pour financer la remise en herbe de secteurs sensibles, un PAEC « érosion-ruissellement » a été déposé par l'EPAGE Sequana avec la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or. La promotion du projet a été effectuée auprès des exploitants agricoles lors de diverses réunions et ainsi, environ 85 ha ont été remis en herbe. En conséquence de la sécheresse qu'a connu la région en cours de l'été

2019, diverses dérogations ont été demandées auprès de la DRAAF. L'arrêté a été signé le 25 octobre 2019 et des courriers ont été préparés aux exploitants pour leur permettre de bénéficier de cette dérogation.

L'EPAGE Sequana a également assisté la commune de Quemigny-sur-Seine pour la constitution de dossiers pour l'implantation des haies anti-érosives. Le marché a été attribué à l'entreprise NAUDET basée à Leuglay et la commune va bénéficier de 80 % de subvention. Au total, 1500 ml de haies seront plantés en 2020 dans des secteurs stratégiques permettant le ralentissement des écoulements, l'infiltration de l'eau et le dépôt de terre hors des zones vulnérables.

➤ **Étude globale pour la caractérisation de l'érosion des sols et du ruissellement sur le territoire de l'EPAGE Sequana**

Une action (n°6.8) « étude globale érosion-ruissellement » a été inscrite dans le CTEC 2020-2024. Cette étude visera à identifier les zones d'actions prioritaires par rapport au risque érosion et ruissellement des sols et à protéger la ressource en eau souterraine et superficielle, en évitant les départs de terre dès l'origine ou en provoquant la sédimentation en amont de ces zones sensibles. La finalité de cette étude est d'apporter aux collectivités des éléments d'aide à la décision pour cibler les secteurs prioritaires et déployer des solutions de remédiation.

Pour préparer la mise en œuvre de cette action dès 2020, le dossier de consultation des entreprises a été rédigé en 2019. Un partenariat avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) va être mis en place via une convention de recherche et de développement pour l'exécution de cette étude. Le dossier de demande de subvention a été déposé auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et cette étude va bénéficier de 80% de subvention.

Cette action sera poursuivie en 2020 avec le démarrage de l'étude prévu à partir de juillet 2020. L'étude comprend une tranche ferme qui se décline en deux phases distinctes :

- Phase 1 : état des lieux du territoire étudié avec un recueil de données ;
- Phase 2 : cartographie de l'aléa érosion-ruissellement et identification des zones à risque prioritaires par croisement avec les enjeux du territoire.

➤ **Aide à la rédaction du dossier de candidature pour l'appel à projet « Bocage & paysages »** qui sera lancé par la région au printemps 2020

Un exploitant agricole a fait appel à l'EPAGE Sequana et à l'entreprise NAUDET car il souhaite implanter des haies sur certaines parcelles dont il est propriétaire. L'EPAGE Sequana participe à la rédaction du dossier de candidature 2020 pour que l'exploitant agricole puisse bénéficier d'une subvention à hauteur de 70 % pour l'implantation de haies par la région.

→ Cette action sera poursuivie en 2020.

➤ **Participation à des journées diverses thématiques / COPIL**

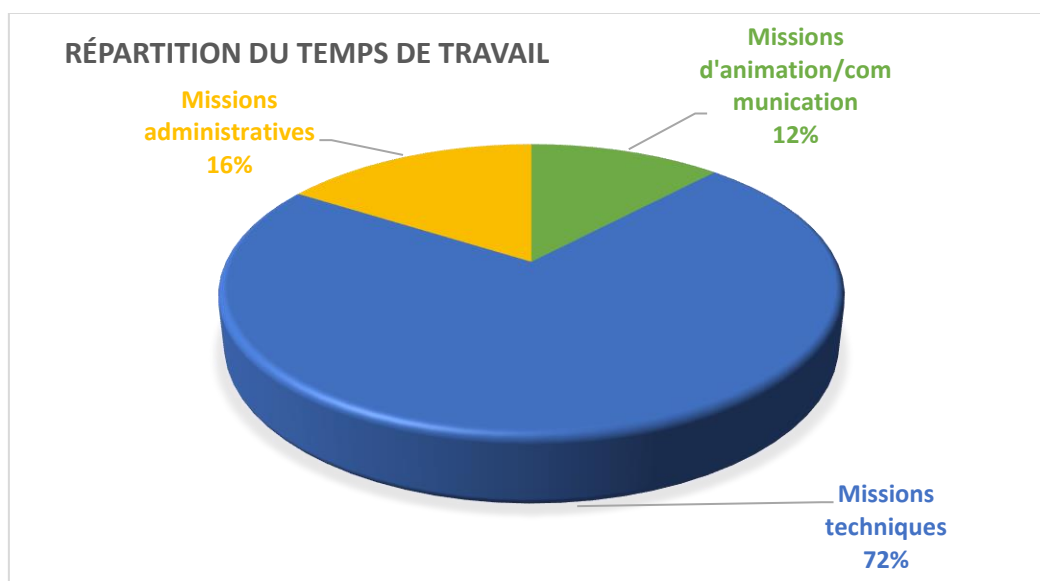
Participation, suivi du projet EADC par rapport à la problématique érosion / ruissellement.

- **Rédaction d'articles** pour le bulletin d'info semestriel « Sur le Devant de la Seine » dans la rubrique « Du côté de la biodiversité » et pour le « Petit Sequana ». Il s'agit d'un article sur l'étude de prévention du ruissellement et de l'érosion sur la commune de Quemigny-sur-Seine (Petit Sequana n°16). Un article est également paru dans les journaux (le Bien Public et le Châtillonnais) au sujet du bilan du Contrat Global Sequana 2014-2018 : article sur la thématique érosion / ruissellement (05/2019).

3.2.3.2 REPARTITION DU TEMPS DE TRAVAIL

Le temps travaillé sur chaque type de mission est réparti comme suit :

Type de mission	%
Missions d'animation/communication	12%
Démarchage (MOA, financeurs)	2%
Préparation, organisation & animation de réunions	3%
Supports de communication	1%
Echanges Extérieurs	2%
Réunions d'équipe	4%
Missions techniques	72%
Reconnaissance terrain (définition des projets, suivi de leur évolution...)	12%
Recherche/documentation pour projets	11%
Réunions techniques de projet	8%
Elaboration & Rédaction projets	41%
Missions administratives	16%
Formation	2%
Gestion administrative courante	3%
Suivi du contrat rivières (copil, évaluation, bilans annuels...)	10%
Avis études extérieures (cahiers des charges, appui subvention, suivi des études)	1%
Total	100%



3.2.4 ANIMATION PETIT CYCLE DE L'EAU

L'animation du petit cycle de l'eau s'est principalement portée sur l'assainissement (collectif et non collectif) et l'alimentation en eau potable (AEP) (production, transfert, stockage, distribution). Cette assistance visait en 2019, la finalisation d'actions engagées dans le Contrat Global. Cette mission a pris fin le 31 décembre 2019.

3.2.4.1 VOLET ASSAINISSEMENT

3.2.4.1.1 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

➤ Assainissement de Mussy-sur-Seine et de Celles-sur-Ource

Les communes de Mussy-sur-Seine et de Celles-sur-Ource ayant leur propre assistance à maîtrise d'ouvrage, l'EPAGE Sequana n'a pas pris part aux échanges et aux suivis des actions en cours.

Voici néanmoins l'état d'avancement des actions sur ces 2 communes :

- Mussy-sur-Seine : La maîtrise d'œuvre travaille sur la réhabilitation de la STEP ainsi que sur la réhabilitation d'une 1^{ère} tranche de travaux de réhabilitation de réseaux. Les travaux n'ont pas commencé.
- Celles-sur-Ource : La nouvelle STEP est en eau. Il faut par contre réduire les eaux claires parasites arrivant sur la STEP. L'AESN a essayé de sensibiliser les élus à ce sujet.

3.2.4.1.2 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

➤ Réhabilitation ANC Saint-Marc-sur-Seine / Oigny / Meulson (opération groupée)

Les communes de Saint-Marc-sur-Seine, Oigny et Meulson se sont engagées dans une opération groupée de réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif (ANC). Les études à la parcelle ont été réalisées en 2018 et les travaux ont débuté en 2019.

Les études à la parcelle et la maîtrise d'œuvre ont été assurées par le bureau d'études Solest Environnement. Les entreprises DROUOT et SCHMIT TP étaient en charge des travaux.

L'EPAGE Sequana a assisté les communes dans le déroulement des travaux, le contrôle et les conseils techniques et administratifs du projet.

Sur la commune de Saint-Marc-sur-Seine, 47 installations ANC ont été réhabilitées sur 49 installations prévues initialement suite au désistement de propriétaires. La phase DET (direction de l'exécution des travaux) s'est terminée en fin d'année et la phase AOR (assistance aux opérations de réception) doit avoir lieu en janvier 2020. Il manquait en fin d'année encore quelques certificats de conformité établis par le SPANC en raison d'installation non terminée (bac à graisse à installer)

ou de propriétaires restant injoignables pour contrôler leur installation. Le « tableau agence de l'Eau » reprenant toutes les caractéristiques techniques et financières du projet a été transmis à l'AESN pour validation afin de finaliser les demandes de subvention.

Sur la commune de Meulson, 14 installations ANC ont été réhabilitées. La phase DET est terminée et la phase AOR est programmée pour janvier 2020. Les certificats de conformité ont été établis par le SPANC pour toutes les installations. Le « tableau agence de l'Eau » a été transmis à l'AESN en fin d'année pour validation.

Sur la commune d'Oigny, 10 installations ANC doivent être réhabilitées. A ce jour, 6 installations ont été réhabilitées. Du fait de la proximité de certains projets aux abords de l'Abbaye d'Oigny, le projet a été bloqué par la DRAC. Un diagnostic archéologique préventif doit être réalisé (arrêté n°2019/682 du 29/10/2019). Le projet au niveau de la mairie ayant été modifié, il sera repris quand l'entreprise reprendra les travaux.

➤ **Montmoyen / Aignay-le-Duc / Massingy / Poinçon-les-Larrey**

Certaines démarches voire des études à la parcelle (sur Montmoyen) ont été réalisées pour la réhabilitation d'ANC. Cependant, les orientations de l'AESN concernant l'ANC ont changé dans le cadre du 11^{ème} programme (2019-2024). Ces communes n'étant plus éligibles pour cette opération dans le cadre du nouveau programme, ces projets n'ont pas abouti.

3.2.4.2 VOLET EAU POTABLE

➤ **Suivi renforcé Celles-sur-Ource**

La commune de Celles-sur-Ource souhaitant réutiliser la ressource de la Fontaine Eurée, un suivi renforcé nitrates / pesticides comprenant 12 prélèvements a été réalisé par le laboratoire EUROFIN d'octobre 2017 à janvier 2019.

L'EPAGE Sequana s'est chargé de la compilation des données et de la transmission des résultats à la commune, à l'ARS et à l'AESN.

Les résultats d'analyses révèlent que cette ressource est toujours non-conforme aux limites et références de qualité définies par l'arrêté du 11 janvier 2007 pour un certain nombre de pesticides, et plus particulièrement pour le déséthyl terbuméton pour lequel aucune Vmax n'est déterminée à ce jour. La concentration totale des pesticides est également très supérieure à la limite de qualité. Les nitrates présentent quant à eux une pollution dites modérée (concentration moyenne de 14

mg/l). Aussi, selon l'ARS, cette ressource ne satisfait pas aux conditions permettant une utilisation AEP et ne peut être « réactivée ».

En fonction des objectifs fixés par la commune pour réutiliser la ressource de la Fontaine Eurée, l'AESN pouvait apporter des financements. Néanmoins, la commune n'a pas donné de suites à ce suivi.

➤ **Interconnexion Châtillon-sur-Seine / Sainte-Colombe-sur-Seine**

La commune de Châtillon-sur-Seine s'alimente actuellement via les captages autorisés des puits Dame Guie 1 et 2. La commune fait face depuis plusieurs années à des difficultés d'approvisionnement en eau potable en période de sécheresse. Pour pallier à ce manque d'eau, la commune a dû à plusieurs reprises, demander à l'ARS une autorisation exceptionnelle pour mobiliser la ressource non autorisée de la source des Goulottes, située à Nod-sur-Seine. Cette autorisation ne devrait plus pouvoir être renouvelée à l'avenir.

Dans le cadre du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable du secteur du Châtillonnais, réalisé en 2011, et porté par le Conseil Départemental de la Côte d'Or, plusieurs scénarios avaient été proposés pour solutionner de façon pérenne cette problématique. Le scénario retenu (scénario 4) était d'augmenter la productivité du forage exploité par la commune de Sainte-Colombe-sur-Seine et de s'interconnecter à cette commune pour délivrer de l'eau potable à Châtillon-sur-Seine en période de sécheresse.

Dans le cadre de ce projet, auquel l'EPAGE Sequana a apporté une assistance technique et administrative, plusieurs études, financées en partie par l'agence de l'eau Seine-Normandie et le Conseil Départemental de Côte d'Or, ont été lancées en 2019 par la commune de Châtillon-sur-Seine. Celles-ci ont pour objectifs de :

- définir et de mettre en œuvre un programme de travaux d'interconnexion entre les 2 communes ;
- étudier l'incidence de l'augmentation du prélèvement du forage de la commune de Sainte-Colombe sur la ressource locale et les périmètres de protection actuels ;
- réaliser un suivi renforcé nitrates / pesticides au travers de 12 prélèvements.

L'étude d'incidence a été rendue en décembre 2019 par le bureau d'études Phréasol. Cette étude démontre que l'incidence quantitative attendue sur la ressource locale et la Seine serait faible à négligeable. Concernant l'incidence d'une augmentation du prélèvement sur les périmètres de

protection actuels, celle-ci serait potentiellement faible. Cette étude a été transmise par l'ARS à un hydrogéologue agréé pour avis.

Le suivi renforcé nitrates / pesticides, dont les prélèvements et les analyses sont assurés par le laboratoire du Conseil Départemental de la Côte d'Or, a débuté en avril 2019 et devrait se terminer en janvier 2020. L'EPAGE Sequana se charge de la compilation des données et de la transmission des résultats au maître d'ouvrage et aux membres du COPIL. Les résultats à ce jour (dernier prélèvement effectué le 17/12/2019) montrent la présence de plusieurs molécules mais sans dépassement des normes excepté en décembre 2019 où les concentrations en diméthachlore ESA, en métazachlore ESA et en métazachlore OXA étaient supérieures à 0.1 µg/l. Le diméthachlore CGA 369873 présente également toujours des concentrations supérieures à 0.1 µg/l mais sa valeur de tolérance de 0.9 µg/l n'est jamais atteinte. En plus de l'acquisition de données qualitatives sur la ressource en eau au niveau du forage du Coteau Savoyard, ce suivi renforcé permettra de statuer sur la nécessité ou non d'une station de traitement.

La conception du projet par le bureau d'études Artélia a été rendue en octobre 2019. Le scénario d'interconnexion retenu pour sa pertinence technique et économique est l'alimentation du réservoir Bas Service de Châtillon-sur-Seine directement depuis le forage. Cette interconnexion ne serait utilisée qu'en période de sécheresse. Le bureau d'études Artélia, assurant également la maîtrise d'œuvre de ce projet, a rédigé le dossier de consultation des entreprises. Le dépouillement des offres a eu lieu en décembre 2019. Les travaux d'interconnexion, sous accord de financement et d'un avis favorable de l'ARS pour le projet, devraient débuter en 2020.

➤ **Etude AEP – SIVOM de Leuglay-Voulaines**

Le SIVOM de Leuglay-Voulaines, qui assure la production et la distribution de l'alimentation en eau potable sur les communes de Leuglay et Voulaines-les-Templiers, rencontre un rendement faible lié à de nombreuses fuites sur le réseau.

Une étude AEP comprenant un diagnostic AEP (Phase 1), une étude technique économique (Phase 2) et un schéma directeur AEP (Phase 3) a été réalisée par le bureau d'études P.M.H. (Prestations de Mesures Hydrauliques). Les conclusions de l'étude ont été rendues en février 2019.

L'EPAGE Sequana a assuré le suivi technique et administratif de cette étude. Il a également assisté le SIVOM dans ces démarches pour les demandes de financements auprès de l'AESN, du CD21 et de la DETR pour la réalisation des travaux préconisés.

➤ Etude AEP – Beneuvre

La commune de Beneuvre gère en régie la production, le stockage et la distribution de son eau potable. Les infrastructures n'ayant jamais fait l'objet de diagnostic et ne possédant aucun système de comptage de la production, la commune est soumise au doublement de la redevance prélèvement par l'agence de l'eau Seine-Normandie.

De ce fait, la commune a lancé fin 2017 un diagnostic et un schéma d'alimentation en eau potable, dont la réalisation a été attribuée au bureau d'études Artélia.

L'EPAGE Sequana assure le suivi technique et administratif de cette étude qui est en partie financée par l'AESN et le CD21.

Par manque de communication du bureau d'études, les 2 premières phases de l'étude (diagnostic et étude technico-économique) n'ont pas été soumises à la consultation et à la validation des différents membres du COPIL. Une réunion a eu lieu en février 2019, rassemblant, le bureau d'études, le Maire (M. Gallimard), l'AESN et l'EPAGE Sequana pour présenter le schéma directeur AEP (Phase 3). N'ayant aucune connaissance des éléments précédents, des choix effectués, et des reprises et compléments étant à apporter, la réunion n'a pas permis de statuer sur la retenue d'un scénario en particulier. L'EPAGE Sequana a organisé une nouvelle réunion en septembre 2019 avec l'ensemble des membres du COPIL pour statuer sur les reprises à faire et les investigations complémentaires à mener (connaissance du rendement) afin d'orienter les phases 2 et 3 de l'étude. A la suite de cette réunion, les principaux éléments attendus étaient :

- la pose de compteurs au niveau des 2 réservoirs et au niveau de la source Volardon (par la commune),
- le calcul du rendement (par Artélia),
- la reprise des différentes phases de l'étude (par Artélia).

À ce jour, la commune n'a toujours pas réussi à obtenir de devis pour la pose des compteurs.

➤ Etude AEP – Rochefort-sur-Brevon

La commune de Rochefort-sur-Brevon gère en régie la production, le stockage et la distribution de son eau potable.

Afin d'améliorer l'alimentation en eau potable de sa commune, Rochefort-sur-Brevon a commandé au bureau d'études P.M.H. la réalisation d'un diagnostic AEP.

L'EPAGE Sequana assure le suivi technique et administratif de cette étude qui est en partie financée par l'AESN et le CD21.

Une réunion de validation du diagnostic AEP a eu lieu en mai 2019. Le rendement des sources (Puiset et Château) n'étant pas connu, des compteurs sont à installer ainsi qu'un système de traitement provisoire au niveau de la source du Château. Il a également été rappelé au bureau d'études qu'il était très important de lever le doute sur la capacité de production de la source du Puiset pour ne pas engager de travaux inutiles si cette ressource ne peut alimenter à la fois le bourg et le hameau surtout en période de sécheresse (dans le cas où cette solution venait à être retenue). Un suivi débitmétrique durant l'étiage 2019 devait donc être réalisé. N'ayant pas été engagé, celui-ci doit être reconduit à l'étiage 2020.

A la demande de l'AESN et de la commune, une nouvelle réunion a été demandée pour faire un point sur l'avancée de l'étude et les orientations à prendre. Celle-ci devrait avoir lieu courant février 2020.

➤ **Etude AEP - SIAEP Chaumont-le-Bois / Obtrée / Vannaire**

Le syndicat des eaux de Chaumont-le-Bois / Obtrée / Vannaire rencontre depuis quelques années des problèmes quantitatifs en période d'étiage. Le syndicat a donc sollicité le CD21 et l'AESN pour réaliser une étude afin de solutionner son manque d'eau.

L'EPAGE Sequana a pris part à la réunion de présentation du cahier des charges par la MICA qui s'est tenue en février 2019. Le SIAEP n'a pas souhaité être assisté par la suite par l'EPAGE Sequana.

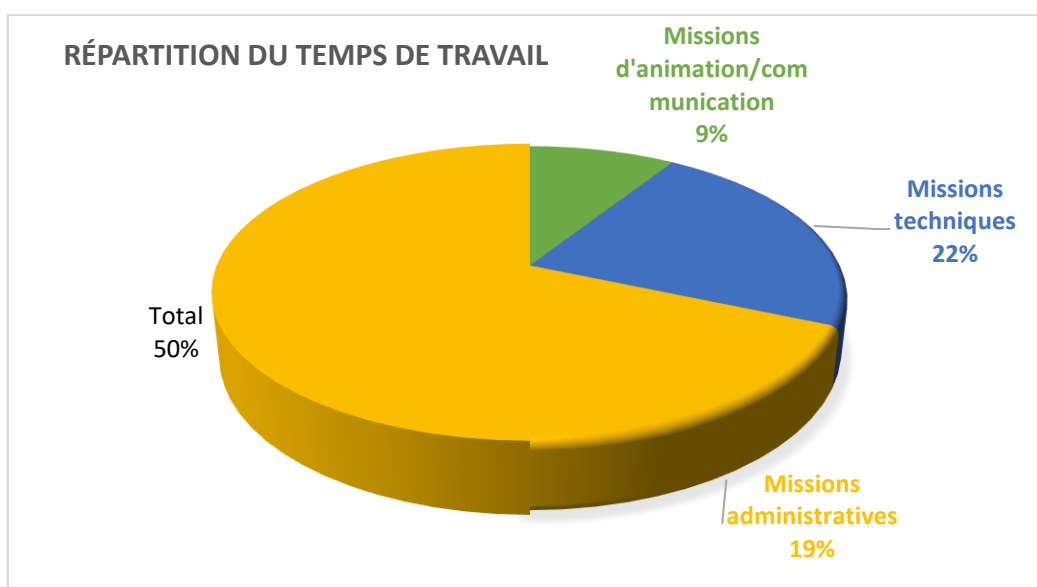
3.2.4.3 PREVISIONNEL 2020

Suite aux nouvelles orientations du 11^{ème} programme de l'agence de l'eau concernant le petit cycle de l'eau, très peu d'actions prioritaires ont été recensées sur le périmètre de l'EPAGE Sequana. L'AESN n'a donc pas souhaité inscrire ces actions dans un nouveau contrat (le CTEC) et financer l'animation de cette thématique. Il a donc été proposé au Comité Syndical de poursuivre cette animation moyennant le financement du poste via l'augmentation des cotisations. Le Comité Syndical ayant refusé (délibération n°18/2019), l'animation des actions portant sur le petit cycle de l'eau s'est terminée le 31 décembre 2019.

3.2.4.4 REPARTITION DU TEMPS DE TRAVAIL

Le temps travaillé sur chaque type de mission est réparti comme suit :

Type de mission	%
Missions d'animation/communication	18%
Démarchage (MOA, financeurs)	8%
Préparation, organisation & animation de réunions	6%
Supports de communication	1%
Réunions d'équipe	3%
Missions techniques	45%
Suivi technique des projets	40%
Recherche/documentation pour projets	1%
Réunions techniques de projet	4%
Elaboration & Rédaction projets	0%
Missions administratives	37%
Formation	1%
Gestion administrative courante	15%
Suivi du contrat CGS (copil, évaluation, bilan annuel 2018 et bilan de fin de contrat...)	20%
Avis études extérieures (cahiers des charges, appui subvention, suivi des études)	1%
Total	100%



3.2.5 ANIMATION CAPTAGES

Les actions liées aux captages qui étaient inscrites dans l'Aube ont été reprises par le Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube (SDDEA) depuis le 1^{er} janvier 2019. Plus aucune étude de Bassin d'Alimentation de Captages (BAC) n'est donc suivie dans l'Aube par l'EPAGE Sequana depuis cette date.

3.2.5.1 SUIVI RENFORCE

➤ Suivi renforcé Chanceaux

Un suivi renforcé nitrates / pesticides comprenant 12 prélèvements a été réalisé sur le captage AEP de la source des Seillières à Chanceaux par le laboratoire EUROFIN. En effet, aucun suivi renforcé n'avait été réalisé dans le cadre de l'étude BAC (Phase 1). Ce suivi s'est déroulé d'août 2018 à septembre 2019. L'EPAGE Sequana s'est chargé de la compilation des données et de la transmission des résultats à la commune et aux membres du COPIL.

Les analyses font apparaître :

- une pollution excessive en nitrates sans dépassement de la valeur seuil de 50 mg/l (concentration moyenne de 42 mg/l).
- la présence de 8 molécules différentes (Bentazone, Dimet-ESA, DmetamiESA, MetazCIOXA, MetazCIEZA, CGA 369873, 24D et FlufenaESA) dont le MetazCIOXA, MetazCIEZA sont observés avec des concentrations supérieures à la valeur seuil fixée à 0.1 µg/l. Le CGA 369873 présente également des concentrations supérieures à 0.1 µg/l mais cette molécule étant considérée comme non pertinente son seuil de tolérance est fixé à 0.9 µg/l et n'est jamais atteint.

L'EPAGE Sequana attend le retour du COPIL (en particulier ARS et AESN) pour connaître les suites à donner à ce suivi.

L'arrêté DUP pour les sources de Combe Liée, des Seillières et de Feu a été pris le 07/05/2019.

3.2.5.2 ETUDES BAC

L'EPAGE Sequana assure le suivi technique et administratif des études BAC.

➤ BAC Minot / Echalot –Phase 1 en cours + DUP en cours

Le captage de la source sous le Moulin du Mont, situé à Minot, et les captages des 2 sources de Vau le Bon, situés à Echalot, n'ayant pas de Déclaration d'Utilité Publique (DUP), des procédures

ont été lancées couplées à des études BAC (Phase 1). Ces communes étant proches l'une de l'autre, les études sont réalisées en même temps par le bureau d'études Science Environnement.

La réunion de lancement a eu lieu le 16/01/2019. Sur chacun des captages, un suivi débitmétrique a été réalisé de janvier à septembre 2019. Les suivis renforcés, comprenant 12 prélèvements, ont été réalisés durant l'année 2019. Une réunion s'est tenue en septembre 2019 pour présenter le contexte du captage (étape 1 de l'étude hydrogéologique) et valider les protocoles de traçage. Après plusieurs remarques émises par le COPIL sur ces protocoles, ceux-ci ont finalement été validés en octobre 2019. Les traçages ont eu lieu début décembre 2019. La délimitation des Aires d'Alimentation des Captages AAC est prévue d'être rendue pour mars 2020.

➤ **BAC Poiseul-la-Grange – Phase 1 en cours + DUP en cours**

Le captage de la source des Belles Fontaines, situé sur la commune de Poiseul-la-Grange, n'ayant pas de DUP, une procédure a été lancée couplée à une étude BAC. Le COPIL de lancement de l'étude hydrogéologique (Phase 1) a eu lieu le 20/06/2019. Ce marché a été attribué au bureau d'études Science Environnement.

Un suivi renforcé nitrates / pesticides est prévu avec 12 prélèvements répartis sur 1 an. Le 1^{er} prélèvement a eu lieu en mai 2019. Un suivi débitmétrique ponctuel (à la source et au trop-plein) et continu est prévu pendant 9 mois. Il a commencé en juillet 2019. Les traçages sont programmés pour mars 2020.

➤ **BAC Brémur-et-Vaurois –Phase 1 en cours + DUP en cours**

Le captage de la source du lavoir, situé sur la commune de Brémur-et-Vaurois, n'ayant pas de DUP, une procédure a été lancée couplée à une étude BAC. La réunion de lancement de l'étude hydrogéologique (Phase 1) a eu lieu le 02/12/2019. Ce marché a été attribué au bureau d'études Science Environnement.

Une 1^{ère} visite du captage ainsi que le 1^{er} prélèvement du suivi renforcé nitrates / pesticides ont été effectués en octobre 2019. Six prélèvements, répartis sur 1 an, sont prévus au total. Le suivi débitmétrique a été installé en décembre 2019 et va durer 9 mois. Une campagne de traçages est prévue pour mars 2020.

➤ **BAC Channay –Phase 1 en cours + DUP en cours**

Le captage de la source de la Roise, situé sur la commune de Channay, n'ayant pas de DUP, une procédure a été lancée couplée à une étude BAC. La réunion de lancement de l'étude

hydrogéologique (Phase 1) a eu lieu le 02/12/2019. Ce marché a été attribué au bureau d'études Science Environnement.

Un suivi renforcé nitrates / pesticides est prévu avec 6 prélèvements répartis sur 1 an. Le 1^{er} prélèvement a eu lieu en décembre 2019. Le suivi débitmétrique a également été installé en décembre 2019 et va durer 9 mois. Un traçage et un essai de pompage sont programmés pour mars-avril 2020.

➤ **BAC Aisey-sur-Seine / SIE Coulmier-le-Sec / Magny-Lambert – phase 1 en cours**

Les captages d'Aisey-sur-Seine (1), de Magny-Lambert (2) et du SIE de Coulmier-le-Sec (1) ne sont pas identifiés comme prioritaires dans le PTAP, ni sensibles (excepté la source du Coteau Froid, exploitée par le SIE de Coulmier-le-Sec, qui est sensible cas 4). Malgré la présence de périmètres de protection de captages sur ces 4 captages (arrêtés par DUP), les analyses effectuées par l'ARS ont révélé des pollutions en pesticides récurrentes sur chacun de ces captages, d'où le lancement d'études BAC. La proximité géographique de ces 3 collectivités mais aussi la synchronisation des décisions ont permis de lancer une étude BAC traitant des 4 captages avec pour mandataire le SIE de Coulmier-le-Sec.

En parallèle des études hydrogéologiques menées par le bureau d'études Science Environnement, des pré-enquêtes agricoles ont été réalisées fin 2017-début 2018 par ce même bureau d'études. Des stations de traitement ont également été installées en 2018 au niveau du captage d'Aisey-sur-Seine et du SIE de Coulmier-le-Sec.

Des suivis des débits et des niveaux d'eau ont été réalisés sur chacun des captages entre mars 2018 et avril 2019. Des suivis renforcés pesticides / nitrates ont été réalisés sur le captage du SIE de Coulmier (7 prélèvements, de septembre 2017 à juin 2018) et le forage de Magny-Lambert (12 prélèvements au total, de septembre 2017 à décembre 2019). Sur le captage d'Aisey-sur-Seine, le suivi renforcé a été réalisé par l'ARS de septembre 2017 à décembre 2018 (9 prélèvements dont 1 par Science Environnement).

Des traçages ont également été réalisés en 2019.

Une réunion commune de présentation des limites d'aire d'alimentation des captages (AAC) s'est tenue en septembre 2019. Certaines limites posant encore des interrogations, le COPIL a décidé de relancer pour chacune des 2 communes et le SIE de Coulmier-le-Sec une nouvelle campagne de traçages. Le protocole de traçages a été envoyé au COPIL pour validation en décembre 2019. Une partie des traçages devrait être réalisée en janvier 2020 et une 2nd partie en avril 2020. Le rendu final de l'étude (Phase 1 de l'étude BAC) est prévu pour juin 2020.

➤ **BAC Marcenay phase 1 en cours + révision de la DUP en cours**

La DUP devant être révisée, une étude BAC a été engagée sur le captage de la Fontaine de Chavigné à Marcenay en 2016. Le bureau d'études Phréasol est en charge de cette étude. Une réunion de restitution de la 1^{ère} phase de l'étude BAC et d'introduction du diagnostic des pressions (Phase 2 étude BAC) était programmée en mai 2019. Il a été soulevé qu'une évaluation précise de la contribution du Grand Fossé et du lac Marcenay (bassin versant contributif) au débit du captage devait être faite. La commune a donc donné son accord pour qu'un traçage quantitatif soit réalisé en période d'étiage. Ce nouveau marché a été attribué au bureau d'études Phréasol. Les conditions hydrologiques n'étant pas assez bonnes lors de l'étiage 2019 (étiage prononcé jusqu'en septembre 2019 avec remontée très rapide du niveau d'eau en octobre 2019), le COPIL, en accord avec la commune, a décidé de reprogrammer le traçage au début de l'étiage 2020.

La DUP est donc toujours en cours.

➤ **BAC SIAEP Brion-sur-Ource – phase 1 en cours + révision de la DUP en cours**

La DUP devant être révisée, une étude BAC a été engagée fin 2018 sur le captage de la Grande Fontaine exploité par le SIAEP de Brion-sur-Ource. Le bureau d'études Phréasol est en charge de cette étude.

Un suivi des niveaux d'eau dans le puits du captage a été réalisé durant le 1^{er} semestre 2019. Un suivi renforcé nitrates / pesticides a également eu lieu, avec 6 prélèvements, répartis entre novembre 2018 et décembre 2019. Deux campagnes de traçages ont été réalisées en 2019 :

- une campagne de traçages courte distance avec injections le 21/03/2019. Cette campagne avait pour double objectifs de (1) évaluer le risque de contamination du captage par les ANC et (2) apporter des connaissances sur l'alimentation du captage. Aucun des 3 traceurs n'a été retrouvé au niveau du captage de la Grande Fontaine qui serait donc isolé hydrauliquement des écoulements souterrains par l'Ource (en rive gauche) et le bief (en rive droite).
- une campagne de traçages longue distance avec injections le 13/05/2019. Cette campagne avait pour objectifs de définir les limites de l'AAC et de confirmer les grandes directions d'écoulement souterrain. Les traceurs ont confirmé l'absence d'alimentation du captage par les écoulements souterrains en rive gauche de l'Ource. En rive droite (versant est), seuls les apports souterrains contribueraient au débit de la Grande Fontaine. Les écoulements souterrains situés au sud du secteur de Prusly-sur-Ource rejoindraient préférentiellement la vallée de la Seine. Au nord du secteur de Prusly-sur-Ource et au droit de l'Ource, seule une

partie des écoulements souterrains serait à inclure dans l'AAC car une autre partie serait dirigée vers la Seine.

De ce fait, lors du COPIL de mai 2019 présentant l'ensemble des résultats des investigations réalisées, il a été décidé, en accord avec le SIAEP de Brion-sur-Ource, de réaliser une nouvelle campagne de traçages afin d'évaluer la contribution précise de l'Ource au débit du captage. Ce nouveau marché a été attribué au bureau d'études Phréasol. Deux injections ont été réalisées le 16/09/2019 directement dans le lit de la rivière sur le secteur de Voulaines-les-Templiers/Vanvey et Maisey-le-Duc. Le suivi s'étant terminé fin novembre 2019, les conclusions de ce traçage et la délimitation de l'AAC seront présentées en janvier 2020.

➤ **BAC Beneuvre – phase 1 en cours + DUP en cours**

Les captages de la source Volardon et de la source En Laye, situés sur la commune de Beneuvre, n'ayant pas de DUP, une procédure a été lancée couplée à une étude BAC. Cette dernière, attribuée au bureau d'études Science Environnement, a débuté début 2018.

Un suivi débitmétrique des 2 sources a été assuré pendant 1 an entre mars 2018 et février 2019. Un suivi renforcé nitrates / pesticides (12 prélèvements) a été réalisé entre mars et décembre 2018. Les traçages ont été réalisés début 2019.

Le COPIL s'est réuni en juin 2019 pour valider les limites de l'AAC proposées. Après plusieurs modifications et ajustements, les limites de l'AAC ont finalement été validées en novembre 2019. Le bureau d'études doit maintenant définir la vulnérabilité du BAC ainsi que les pressions et les enjeux environnementaux. Le rendu de l'étude (Phase 1 étude BAC) est prévu pour février 2020. La DUP est de ce fait toujours en cours.

➤ **BAC Semond phase 1 en cours + révision de la DUP en cours**

La DUP devant être révisée, une étude BAC a été engagée sur le captage de la source de la Brebis à Semond en 2016. Le bureau d'études Science Environnement est en charge de cette étude. En juin 2017, le COPIL s'était réuni pour valider les limites de l'AAC. Le Conseil Départemental 21 s'était interrogé sur la nécessité de réaliser des traçages complémentaires afin d'affiner certaines limites.

Suite au changement d'animateur de la cellule captages au sein de l'EPAGE Sequana, une nouvelle réunion a eu lieu en octobre 2019 pour rediscuter des suites à donner à cette étude. Il a été décidé, en accord avec la commune, de refaire une campagne de traçages. Le bureau d'études a présenté en novembre 2019 un devis pour cette nouvelle campagne qui a nécessité quelques modifications.

Une nouvelle version du devis a été envoyée fin décembre 2019 qui doit être validée par le COPIL avant d'être présentée à la mairie. Cette nouvelle campagne de traçages est prévue pour janvier-février 2020.

La DUP est de ce fait toujours en cours.

➤ **BAC Billy-les-Chanceaux – Phase 1 terminée + DUP terminée**

La phase 1 de l'étude BAC est terminée.

L'arrêté DUP de la source de Techey, située sur la commune de Billy-les-Chanceaux, a été pris le 08/11/2019.

➤ **BAC Essarois –Phase 1 terminée + DUP en cours**

Le captage de la source de la Cote Chaudron situé à Essarois n'ayant pas de DUP, une procédure a été lancée, couplée à une étude BAC. Cette dernière, attribuée au bureau d'études Safège, a été réalisée en 2015. La commune ne validant pas les périmètres de protection proposés, la DUP est en attente malgré les relances de l'ARS et du Conseil Départemental 21.

L'EPAGE Sequana a été sollicité en octobre 2019 pour conseiller la commune sur la réalisation d'un acte authentique (administratif ou notarié) afin d'établir une servitude de passage pour accéder de manière pérenne au captage. La réponse faite à la commune est qu'effectivement un acte administratif peut être établi mais que l'EPAGE Sequana n'a pas les compétences requises pour le rédiger.

➤ **BAC Rochefort-sur-Brevon - Phase 4 en cours + DUP en attente**

L'étude BAC sur les captages de la source du Château et de la source du Puiset situés sur la commune de Rochefort-sur-Brevon en est au stade d'animation agricole (Phase 4) depuis fin 2016. Cela fait donc 3 ans que la CAAPRE s'occupe de l'animation sur ce BAC. 3.79 ha sont actuellement remis en herbe.

Concernant la DUP, celle-ci est en attente des décisions prises dans le cadre de l'étude AEP actuellement en cours, notamment vis-à-vis de la pérennité des 2 sources.

➤ **BAC Beaulieu - Phase 4 en cours**

En raison d'une mauvaise qualité des eaux due à la présence de pesticides et de nitrates, et ce malgré la mise en place de périmètres de protection de captage arrêtés par DUP en 1996, une étude BAC

a été lancée en 2017 sur le captage de la source de la Douhie, situé sur la commune de Beaulieu. Le bureau d'études BE Caille était en charge de l'étude hydrogéologique (Phase 1). Suite à la validation de la phase 1 de l'étude BAC en 2018, il a été acté lors du COPIL de la CAAPRE de 2018 que cette étude rentrait directement en animation agricole (Phase 4). Ce BAC est maintenant totalement en bio ou en herbe.

L'EPAGE Sequana a également été sollicité par la commune en novembre 2019 afin de connaître les possibilités de remise en service du captage de la source de la Bretenelle, captage abandonné suite à une pollution par l'atrazine, afin de pallier aux éventuels manques d'eau. La commune a également demandé conseil à l'EPAGE Sequana pour rediriger les écoulements superficiels provenant de sources actives situées aux abords immédiats du captage. Une réponse a été faite à la commune le 14/11/2019.

3.2.5.3 PREVISIONNEL 2020

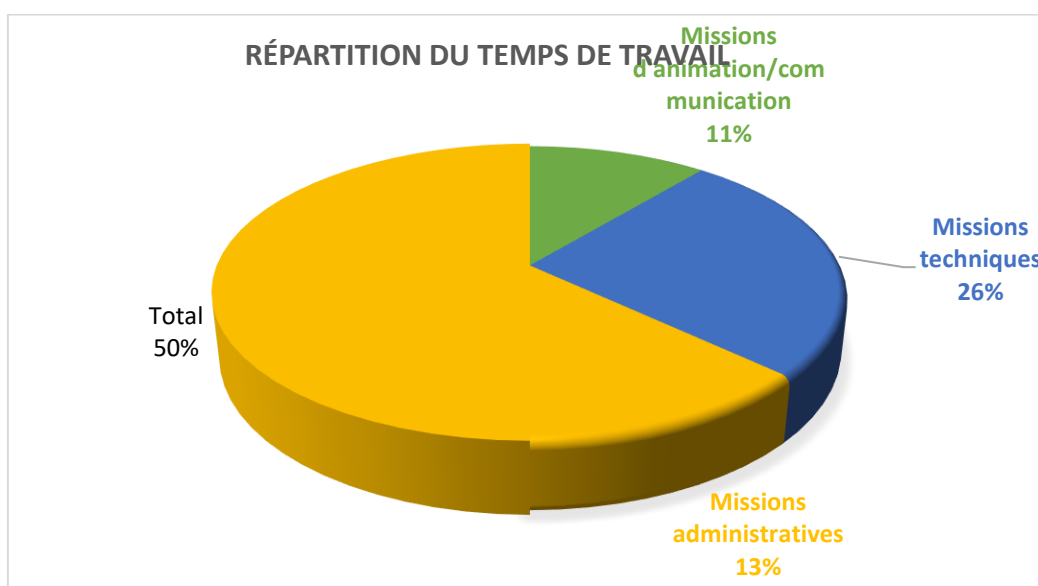
En plus de la poursuite des actions engagées précédemment (§ 3.2.5.1 et § 3.2.5.2), les nouvelles actions à engager en 2020 concerne :

- **SIAEP de Chambain-Buxerolles** : Engager la phase 1 de l'étude BAC (étude hydrogéologique) ;
- **Beaunotte** : Engager la phase 2 de l'étude BAC (diagnostic des pressions) ;
- **Billy-les-Chanceaux** : Engager la phase 2 de l'étude BAC (diagnostic des pressions) ;
- **Chanceaux** : Engager la phase 2 de l'étude BAC (diagnostic des pressions) ;
- **Essarois** : Engager la phase 2 de l'étude BAC (diagnostic des pressions).

3.2.5.4 REPARTITION DU TEMPS DE TRAVAIL

Le temps travaillé sur chaque type de mission est réparti comme suit :

Type de mission	%
Missions d'animation/communication	22%
Démarchage (MOA, financeurs)	12%
Préparation, organisation & animation de réunions	6%
Supports de communication	1%
Réunions d'équipe	3%
Missions techniques	52%
Suivi technique des projets	45%
Recherche/documentation pour projets	1%
Réunions techniques de projet	4%
Elaboration & Rédaction projets	2%
Missions administratives	26%
Formation	1%
Gestion administrative courante	6%
Suivi du contrat CGS (copil, évaluation, bilan annuel 2018 et bilan de fin de contrat...)	18%
Avis études extérieures (cahiers des charges, appui subvention, suivi des études)	1%
Total	100%



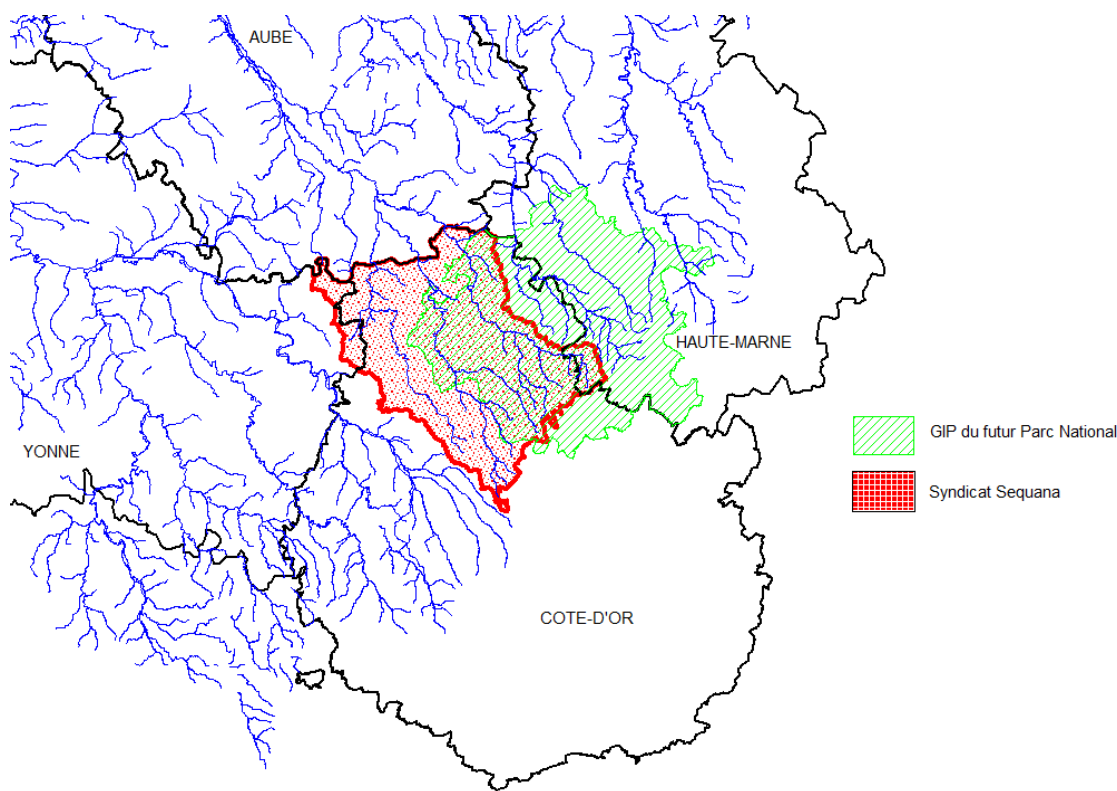
3.2.6 PROJETS TRANSVERSAUX

3.2.6.1 PROJET EADC

Le GIP du futur Parc National des Forêts de Champagne et Bourgogne et L'EPAGE Sequana ont exprimé une volonté commune de participer à la résilience du territoire de la Seine amont et son adaptation au changement climatique par l'adaptation des pratiques culturelles.

La prévention des inondations et des étiages sévères, la préservation de la qualité de la ressource en eau et de la biodiversité par l'adaptation des pratiques culturelles et la structuration de filières agricoles à forte valeur ajoutée locale sont les principaux objectifs visés par ce projet.

En associant les acteurs concernés par l'ensemble de ces problématiques, le projet vise à structurer dans le temps, une gouvernance qui garantira la prise en compte de l'intérêt de toutes les parties prenantes.



Localisation des acteurs dans le bassin versant de la Seine amont

Le projet Eau et Agriculture Durable du Châtillonnais (EADC) s'inscrit dans le **Contrat de Transition Ecologique** (CTE) de la Haute Côte d'Or, via l'axe « L'agriculture pour développer et valoriser des nouvelles pratiques et activités plus respectueuses de l'environnement et des ressources du territoire ».

L'objectif global du projet est de participer à la résilience du territoire et son adaptation au changement climatique. Cet objectif est décliné au travers de 4 axes stratégiques permettant l'identification de secteurs prioritaires d'intervention :

Axe 1 : Participer à la prévention des inondations par le ralentissement dynamique des crues

Les **zones d'expansion des crues (ZEC)** sont des espaces indispensables à la prévention des inondations des territoires situés en aval. Ces espaces participent au stockage de volumes d'eau conséquents et à leur restitution différée et lente à l'hydrosystème.

Les champs d'expansion de crue du territoire concerné présentent un fonctionnement correct, pouvant cependant être optimisé par la remise en herbe de parcelles stratégiques, à proximité des cours d'eau.

L'aménagement des **zones sensibles au ruissellement et à l'érosion** par des techniques **d'hydraulique douce** (implantation de haies, remise en herbe de parcelles prioritaires, agroforesterie...) **et de couverture hivernale des sols** des parcelles situées sur les coteaux est également essentiel à l'augmentation des durées de transfert des eaux à l'hydrosystème.

Ces aménagements permettent également d'améliorer la rétention d'eau dans le sol et sa restitution en période d'étiage.

Axe 2 : Préserver les ressources en eau

La qualité des eaux des captages d'alimentation en eau potable est dépendante des pratiques agricoles menées sur les périmètres des bassins d'alimentation.

L'implantation dans les rotations de légumineuses à faible niveau d'intrants (sainfoin et luzerne), la remise en herbe de parcelles stratégiques, sont à privilégier. Les pratiques culturales sont à approfondir pour optimiser les productions.

Axe 3 : Préserver la biodiversité

Les pratiques agricoles proposées et ciblées doivent également être sources de biodiversité des milieux (zones humides, prairies, bocages...) et des espèces associées.

Axe 4 : Structurer des filières

La structuration et la consolidation de filières sur le territoire est un axe primordial à l'atteinte de l'objectif général : contribution à l'installation d'exploitants et à la préservation des espaces

agricoles, adéquation de l'offre avec la demande, adaptation des outils de production et de distribution...

Cet axe de travail comporte également un volet « recherche et développement », essentiel à l'innovation et au suivi de performance des actions menées.

Deux outils sont pré-identifiés pour la mise en œuvre du projet :

- **Outil 1** : Rémunérer les pratiques agricoles respectueuses
- **Outil 2** : Le développement d'une filière rémunératrice et respectueuse des enjeux eau

L'étude de faisabilité est en cours de réalisation et devrait prendre fin à l'été 2020.

3.2.6.2 MODELISATION HYDRAULIQUE DES BASSINS EN CRUE

L'EPAGE Sequana est intégré dans le périmètre du PAPI de la Seine Troyenne et supérieure.

L'EPAGE est l'un des porteurs de projet du programme d'actions (2020/2026), notamment en matière de ralentissement des écoulements et aménagement des zones d'expansion des crues.

Le territoire de l'EPAGE présente des caractéristiques rurales, un fonctionnement karstique, une faible urbanisation ainsi que des plaines alluviales fréquemment submergées. Seules 2 communes riveraines de la Seine présentent un PPRI sur l'ensemble du périmètre.

Les zones d'expansion de crues sont fonctionnelles et relativement préservées :

- quelques rares zones ont été remblayées à des fins d'urbanisation (Châtillon-sur-Seine) ;
- des contraintes longitudinales dues à la présence de remblais routiers et/ou merlons de curage ;
- des ouvrages transversaux (ouvrages hydrauliques, remblais routiers) modifient le fonctionnement initial par augmentation du volume stocké et/ou durée de stockage.

La préservation et l'amélioration du fonctionnement de ces zones d'expansion constituent la base de la stratégie de protection que souhaite développer l'EPAGE Sequana.



L'étude de modélisation, qui débutera en second trimestre 2020 a pour objectifs de :

- modéliser le fonctionnement des bassins à différents débits de crues,
- identifier les zones d'expansion de crues et caractériser leur fonctionnement actuel,
- diagnostiquer les principaux désordres,
- identifier les ouvrages essentiels du futur système d'endiguement et le niveau de protection induit,
- proposer un programme de travaux visant l'amélioration de la protection et une analyse qualitative des aménagements,
- accompagner l'EPAGE dans sa préfiguration de stratégie de prévention des inondations.